

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 795

28 JUIN 2002 - 150 Francs CFA

LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE AU BÉNIN : L'AVEU D'INCAPACITÉ...

«Lorsque la cellule (ndlr : Cellule de la moralisation de la vie publique s'entend) est saisie d'un dossier, elle mène ses enquêtes, puis confie ses résultats aux juges. Et c'est eux qui les bloquent. Nous ne pouvons donc pas remplacer les juges et faire le travail à leur place...» a déclaré tout récemment le président Mathieu Kérékou dans une interview accordée à Radio Vatican lors de son passage à Rome, propos rapportés par notre confrère Jean-Baptiste Sourou.

Ces quelques mots lancés à la face du monde par le président de la République posent la problématique même de la moralisation de la vie publique que le chef de l'Etat lui-même réclame à cor et à cri depuis son retour aux affaires. Mais au-delà de la problématique de la moralisation, on est en droit de s'interroger sur la finalité réelle et la capacité de la fameuse cellule de la moralisation de la vie publique installée à la présidence de la République depuis 1996. Crée par décret n° 96-579 du 19 décembre 1996, faut-il encore le rappeler, la cellule de la moralisation de la vie publique a pour mission

— d'éduquer les citoyens ;

— de prévenir et de détecter les phénomènes de corruption ;
— de lutter énergiquement contre toutes les manifestations de corruption au sens large sur la base des dispositions de la loi ;
— de transmettre aux institutions et structures spécialisées les dossiers de corruption et faits assimilés prouvés, en vue de la répression des auteurs, conformément aux lois et textes en vigueur.

Pour y répondre, trois stratégies ont été adoptées par la cellule de la moralisation de la vie publique. Elles concernent :

- la détection du phénomène de la corruption ;
- la prévention par la conception de dispositifs adéquats pour prévenir le phénomène : il s'agit de la mise en place de nouvelles réformes (textes, structures et systèmes de contrôle) ;
- la répression, car l'impuissance encourage et aggrave le phénomène de la corruption.

(Lire la suite à la page 12)

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2002 ESPOIRS ET INQUIÉTUDES

Comment allons-nous élire les maires très prochainement ? Autour de quoi retournent les candidatures indépendantes ? Quelle forme de scrutin va prévaloir ? À quoi se ramène la circonscription électorale dans le cadre des municipales ? Quel sera le rôle réel des maires et des conseillers ? Quels sont les liens qui lient l'exécutif, le législatif et les municipalités du point de vue de la gestion et du développement du pays ? Comment... ? Quel... ? À quoi... ? Ce sont là des questions qui un très grand nombre de Béninois et Béninoises se posent à cinq mois de l'organisation des élections municipales annoncées pour le 1^{er} décembre 2002.

Loin de s'en douter, ces interrogations révèlent le flou persistant au niveau des populations malgré les séances de vulgarisation organisées sur les cinq lois adoptées et promulguées, régissant la décentralisation. Ces interrogations indiquent aussi la

(Lire suites en pages 6 et 7)

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME AU BÉNIN : LA GARDE RAPPROCHÉE DU PRÉSIDENT KÉRÉKOU ÉPINGLÉE

(Lire nos informations à la page 2)

LA MISSION EST ANNONCE DE PARDON

CELUI QUI PARDONNE OUvre SON CŒUR AUX AUTRES ET DEVIENT APTE À AIMER



A l'occasion de la prochaine Journée mondiale des Missions, qui sera célébrée dans l'Eglise le 20 octobre 2002, le Pape Jean-Paul II a adressé

un Message à tous les hommes de bonne volonté sur le thème: «La mission est annonce de pardon».

Chers frères et sœurs,

1. La mission évangélisatrice de l'Eglise est essentiellement l'annonce de l'amour, de la miséricorde et du pardon de Dieu, révélés aux hommes par la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, notre Seigneur. C'est la proclamation de la joyeuse nouvelle que Dieu nous aime et qu'il nous veut tous unis dans son amour miséricordieux, nous pardonnant et nous demandant de pardonner à notre tour aux autres, même les offenses les plus graves. C'est là la Parole de la réconciliation, qui nous a été confiée parce que, comme le déclare saint Paul, «c'est bien Dieu qui, dans le Christ, réconciliait le monde avec Lui; Il effaçait pour tous les hommes le compte de leurs péchés, et mettait dans notre bouche la parole de la réconciliation» (2 Co 5, 19). C'est là l'écho et le rappel du désir suprême du Cœur du

Christ sur la Croix : «Père, pardonnez-leur; ils ne savent pas ce qu'ils font» (Lc 23, 34).

Voilà donc une synthèse du contenu fondamental de la Journée mondiale des Missions, que nous célébrerons le dimanche 20 octobre prochain et qui est consacrée à un thème particulièrement stimulant: «La mission est annonce de pardon». Il s'agit d'un événement qui se répète chaque année, mais qui ne perd pas, au cours du temps, sa signification propre et son importance, car la mission constitue notre réponse au commandement suprême de Jésus: «Allez donc! De toutes les nations faites des disciples...; et apprenez-leur à garder tous les commandements que je vous ai donnés». (Mt 28, 19-20)

2. Au début du troisième millénaire chrétien, le devoir de la mission s'impose avec une urgence plus grande, car, comme le rappelait déjà l'Encyclique Redemptoris missio: «Le nombre de ceux qui ignorent le Christ et ne font

pas partie de l'Eglise augmente continuellement, et même il a presque doublé depuis la fin du Concile. À l'égard de ce nombre immense d'hommes que le Père aime et pour qui il a envoyé son Fils, l'urgence de la mission est évidente» (n. 3). Avec le grand Apôtre et évangélisateur saint Paul, nous voulons redire: «Annoncer l'Evangile, ce n'est pas là mon motif d'orgueil, c'est une nécessité qui s'impose à moi: malheur à moi si je n'annonçais pas l'Evangile! ... Je m'acquitte de la charge que Dieu m'a confiée» (I Co 9, 16-17). Seul l'amour du Père, capable de rendre frères les hommes de toute race et de toute culture, pourra faire disparaître les divisions dououreuses, les oppositions idéologiques, les disparités économiques et les abus de pouvoir violents qui oppriment encore l'humanité.

Nous connaissons bien les guerres et les révolutions horribles qui ont

(Lire la suite à la page 9)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME AU BÉNIN : LA GARDE RAPPROCHÉE DU PRÉSIDENT KÉRKOU ÉPINGLÉE

...Des douleurs exquises à la palpation à la cheville droite, au gros orteil droit, des douleurs à la mobilisation du membre supérieur droit et des douleurs lombaires, une impotence fonctionnelle majeure à la marche et une plâtre superficielle à la malléole externe de la cheville droite..., le tout ayant entraîné une incapacité temporaire de travail de dix-huit jours.

Voilà le triste sort auquel des éléments de la garde rapprochée du chef de l'État, le président Mathieu Kérékou, ont soumis, le mercredi 06 février 2002, madame Adèle Favi (une vendueuse) qui voulait traverser la voie, au motif que le passage du président de la République était imminent.

Et pour une femme sans armes en mains, la garde présidentielle n'a eu pour toute solution que brutalité, bastonnades, coups de pied de rangers, chichotés et autres traitements inhumains voire dégradants.

Et pourtant, l'article 18 alinéa 1 de la Constitution du Bénin est sans équivoque : *«Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains, ou dégradants...».*

Un peu de retenue n'aurait-elle pas permis à cette garde présidentielle de ne pas verser dans cet excès de zèle inutile ?

Saisie du dossier et après en avoir délibéré, la Cour constitutionnelle a rendu la décision ci-dessous que les autorités concernées gagneraient à respecter pour la sauvegarde et la protection des droits de l'homme au Bénin. Donner bon exemple, non seulement est contagieux, mais grandit et honore son auteur. Dans le cas d'espèce, cela fait partie de la moralisation de la vie publique. Et, faut-il le rappeler, nul n'est au-dessus de la loi.

La rédaction

DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Saisie d'une requête du 11 février 2002 enregistrée à son secrétariat le même jour sous le numéro 0274/025/REC, par laquelle Madame Adèle FAVI porte plainte contre la garde rapprochée du Président de la République pour « traitement inhumain et barbare »,

Vu la Constitution du 11 décembre 1990 ;

Vu la Loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique sur la Cour Constitutionnelle modifiée par la Loi du 31 mai 2001 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle ;

Ensemble les pièces du dossier ;

Oui le Professeur Maurice GLÈLÉ AHANHANZO en son rapport ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que Madame Adèle FAVI expose que le mercredi 06 février 2002 aux environs de 20 heures, de retour de German co, son lieu habituel de vente et en voulant traverser la route, elle a été arrêtée par des militaires qui se trouvaient à bord d'un véhicule Pajero immatriculé R 0004 RB de la garde rapprochée du président de la République ; que ceux-lui ont « porté de coups de pied sans que l'arrivée du

chef de l'État ne soit pas encore annoncée » qu'elle développe qu'avant pris la fuite, elle a été poursuivie et rattrapée à la hauteur de la clôture de l'Ambassade de France où elle a « subi des bastonnades, des coups de pied de rangers, des chichotés et traînée par terre jusqu'à une distance de 50 mètres avant d'être laissée inerte sans connaissance » qu'elle affirme, par ailleurs, qu'elle s'est par la suite retrouvée à l'hôpital de la garnison de Cotonou grâce aux vigiles chargés de la sécurité de la bande des 200 mètres du pare German co; que tout ce qu'elle avait sur elle est resté jusqu'à présent introuvable; qu'en conséquence, elle porte plainte contre la garde rapprochée du chef de l'État pour l'avoir soumise à un « traitement inhumain et barbare » et demande que « Justice soit faite » ;

Considérant qu'en réponse à la mesure d'instruction de la Cour, le Colonel Alassane Kpembé MAS-SOUHOUDOU, Directeur du Cabinet militaire du Président de la République rapporte que : « le passage du cortège étant imminent et pour éviter tout accident malheureux pouvant être fatal, non seulement pour la divagatrice elle-même, mais aussi pour le cortège, et surtout pour le chef de l'État, les éléments du détachement ont dégagé par des méthodes requises cette dame qui n'a pas manqué de les traiter de fous... qu'il est fort heureux aujourd'hui pour

tout un chacun que la garde ait eu une réaction énergique qui a permis de dégager la dame ...; que les personnes de sécurité ont été invités à s'acquitter réglementairement de leur mission sans répondre aux provocations dont ils font quotidiennement l'objet »; qu'il produit par la suite une copie du Décret n° 99-543 du 22 novembre 1999 réglementant la mise à disposition des gardes du corps et explique que : « la réaction énergique dont il est question est une action prompte par laquelle la divagatrice ayant délibérément décidé de ne pas obtenir par ses injonctions à être dégagée de la voie...; que les méthodes requises dans ce genre de situation sont des actes de réflexes simples, consistant à se saisir sans délai de l'obstacle, à bras le corps et à le dégager »; qu'il ajoute, par ailleurs, que « l'article 10 du décret n° 99-543 du 22 novembre 1999 met le garde du corps dans l'exécution de sa mission en situation de légitime défense d'autrui (...) et que la réaction énergique des éléments de sécurité par les méthodes requises en la circonstance a été salutaire pour la divagatrice elle-même, pour les éléments de sécurité eux aussi et pour le cortège présidentiel... » ;

Considérant qu'aux termes de l'article 18 alinéa 1 de la Constitution : *« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, humiliants ou dégradants »;*

Considérant qu'il ressort des éléments du dossier que Madame Adèle FAVI qui n'a pas dégagé à temps la voie au motif que « l'arrivée du chef de l'État n'était pas annoncée », a été poursuivie et rattrapée à la hauteur de l'ambassade de France où elle a « subi des bastonnades, des coups de pied de rangers, des chichotés et traînée par terre jusqu'à une distance de 50 mètres; avant d'être laissée inerte sans connaissance »; que c'est à la suite de ce traitement qu'elle a été admise au service de santé des Armées de Cotonou comme l'atteste le certificat médical versé au dossier et qui fait état : « des douleurs exquises à la palpation à la cheville droite, au gros orteil droit, des douleurs à la mobilisation du membre supérieur droit et des douleurs à l'hémiface droite ainsi que des douleurs lombaires, une impotence fonctionnelle majeure à la marche et une plâtre superficielle à la malléole externe de la cheville droite», le tout ayant entraîné une « incapacité temporaire de travail de dix-huit (18) jours »; qu'il s'ensuit que ces lésions sont consécutives aux sévices et traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à Dame Adèle FAVI; que ni les dispositions du Décret n° 99-543

du 22 novembre 1999 réglementant la mise à disposition des gardes du corps, ni les explications fournies par le Directeur du Cabinet Militaire du président de la République ne sauraient justifier de pareils traitements, que, dès lors, il y a lieu de dire et de juger qu'en agissant comme elle l'a fait ! La garde rapprochée du président de la République a violé l'article 18 alinéa 1 de la Constitution ;

Considérant que par sa Décision DCC 02-052 du 31 mai 2002, la Haute Juridiction a jugé que... les préjudices subis par toute personne du fait de la violation de ses droits fondamentaux, ouvrent droit à réparation qu'il s'ensuit que Dame Adèle FAVI a droit à réparation pour les préjudices qu'elle a subis ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les sévices et traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à Madame Adèle FAVI le mercredi 06 février 2002 par une équipe de la garde rapprochée du président de la République, constituent une violation de la Constitution.

Article 2 : Madame Adèle FAVI a droit à réparation pour les préjudices qu'elle a subis.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à Madame Adèle FAVI, au Directeur du Cabinet militaire du Président de la République, au Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, au Ministre d'État chargé de la Défense Nationale, au Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, au Président de la République et publiée au Journal Officiel.

Ont siégé à :

Cotonou, le quatre juin deux mille deux.

Madame Conceptia D. OUINSOU : Président

Messieur Lucien SEBO : Vice-président

Idrissou BOUKARI : Membre

Maurice GLÈLÉ AHANHANZO : Membre

Alexis HOUNTONDJI : Membre

Jacques D. MAYABA : Membre

Madame Clotilde MEDEGAN-NOUGBODÉ : Membre

Prof. Maurice GLÈLÉ AHANHANZO : Le Rapporteur.

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

POUR UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ
DU MODE DE GESTION DU DOMAINE
FORESTIER DE L'ETAT

Le séminaire-atelier sur la problématique de gestion du domaine forestier de l'Etat dans le contexte de décentralisation au Bénin organisé du 11 au 13 juin 2002 au centre régional d'appui aux Clubs 4D de Natitingou a pris fin sur des perspectives nouvelles pour le secteur.

Fus d'une trentaine de forestiers en fonction dans les départements de l'Atacora et de la Donga ont pris part à ce séminaire qui a eu lieu à l'initiative du ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Les participants ont suivi entre autres, des communications portant sur la réforme de l'administration territoriale, la politique forestière de l'Etat béninois, la problématique de la gestion du domaine forestier de l'Etat.

À l'ouverture de l'atelier, le directeur général du Cader Atacora/Donga, M. Alexis Yombo Maléfati a souligné que les ressources naturelles ont toujours été considérées par les populations et les usagers comme un don inépuisable de la Providence qu'on peut exploiter sans prendre la moindre garde.

Prenant en compte les observations du DG/Cader, ce séminaire-atelier aura permis à toutes les composantes de la Direction des forêts et ressources naturelles d'harmoniser leur vision sur ce que doit être le mode de gestion du domaine forestier de l'Etat dans un contexte de décentralisation.

Selon les participants, cette rencontre leur a permis d'avoir desormais des outils pour mieux gérer, à l'avènement de la décentralisation, le patrimoine forestier de l'Etat dans le sens d'une efficacité plus accrue.

ATLANTIQUE - LITTORAL

PREMIERS SECOURS AUX POPULATIONS VICTIMES DES INONDATIONS

On ne doit pas rester insensible à la situation de détresse que vivent les populations victimes des inondations provoquées par les pluies diluviales qui s'abattent sur la ville de Cotonou depuis trois semaines. Il faudrait plutôt mettre tout en œuvre afin de renverser le cours des événements, autrement dit, endiguer ces calamités qui apparaissent inéluctables.

Face donc à ces inondations que nulle technique ne permet encore de prévenir ou de maîtriser totalement, les pouvoirs publics jouent la carte de la détermination afin de trouver des solutions qui permettent, ne fut-ce que modestement, de soulager les souffrances des couches les plus vulnérables de la population.

C'est du moins l'option faite par le comité départemental de protection civile (CDPC) au cours de sa réunion tenue le 13 juin dernier à Cotonou.

Ainsi, il a été décidé de procéder au drainage des eaux stagnantes, sur les voies, la mobilisation de camions-citernes et d'auto-pompe pour l'évacuation des eaux des habitations submergées par les eaux, la distribution de moustiquaires imprégnées et de médicaments antipaludéens aux populations. Les autorités préfectorales sont bien conscientes de la portée limitée de ces dispositions. Et c'est pourquoi elles redou-

tent que la présente saison pluvieuse ne s'installe dans la durée, par exemple jusqu'à la mi-juillet.

La majorité des maires de la ville ont pris part à cette réunion qui a largement bénéficié de leurs observations sur le terrain. De leurs interventions, il ressort que certains quartiers qui jusque-là n'ont jamais connu d'inondation, n'en nullement été épargnés. On peut citer dans cette catégorie, la commune de Placondji. Si le phénomène s'est aggravé dans certaines localités, ont indiqué les élus locaux, c'est peut-être à cause des travaux d'aménagement urbains dont plusieurs chantiers sont en cours à Cotonou.

BORGOU-ALIBORI

PARTENAIRES ET BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE DU PAM FONT LE POINT

Impuissante à faire cesser les nombreux conflits qui déchirent et ensanglantent actuellement le monde, l'ONU continue pourtant à travers ses organismes spécialisés comme le PAM pour ne citer que ceux-là, à apporter sa contribution, encore modeste certes, à la lutte contre la pauvreté dans le monde. On peut rappeler à ce sujet qu'à l'ouverture le 10 juin dernier, à Rome du 2ème Sommet mondial de l'alimentation, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan avait lancé un appel pressant à poursuivre la lutte contre le fléau de la faim. Comme manifestation de cette volonté politique, le directeur régional pour l'Afrique du Programme alimentaire mondial M. Arthur Holdbrook a séjourné récemment au Bénin. Cette visite a offert à M. Holdbrook l'opportunité de se rendre à l'intérieur du pays afin de mesurer l'impact des activités de son organisme sur la vie des populations.

Ainsi, M. Arthur Holdbrook, accompagné du directeur national du PAM, M. Pierre Philippe Afouda ainsi que du coordinateur départemental a effectué une visite dans le département du Borgou où il a été reçu, jeudi 23 juin dernier, en audience à Parakou par le préfet M. Zourkarnéni Toungou.

Une rencontre de concertation des partenaires du PAM dans le Borgou et l'Alibori présidée par le préfet a permis de faire avec M. Arthur Holdbrook le point des différents projets pilotés par le PAM dans ces deux départements. La présence du PAM dans cette région s'explique selon le directeur régional par deux raisons essentielles. Entre autres le faible taux de scolarisation des enfants, défi relevé aujourd'hui par la concentration de 20% de l'assistance humanitaire du projet et le non marchandage de l'appui des autorités administratives. Outre le secteur de l'éducation primaire, les interventions du PAM concernent également les couches vulnérables et le secteur du développement rural pour une assistance aux activités génératrices de revenus.

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU

(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 943
Tirage : 4,500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Source 5000 à 8000 F CFA (7,62 à 12,00 €)
Abonnement de Bibliothèque 10,000 à 15,000 F CFA (13,24 à 22,80 €)
Abonnement d'Amis 20,000 F CFA et plus (30,40 €)
Changement d'adresse 100 F CFA (1,52 €)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Benin 3,720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et

Togo 4,680 F CFA
5,760 F CFA

- Gambie 5,760 F CFA

- France 5,760 F CFA (0,78 €)

- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7,560 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 9,100 F CFA

- U.S.A. 12,000 F CFA

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) 9,480 F CFA (24,45 €)

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique,

Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège 10,200 F CFA (15,55 €)

- Canada 10,200 F CFA (15,55 €)

- Chine 12,600 F CFA (19,20 €)

1 € = 655,957 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME - Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Au cours de son séjour dans le Borgou, M. Arthur Holdbrook a par ailleurs visité les centres des sourds et des aveugles ainsi que le foyer des jeunes filles du Borgou, tous installés à Parakou. M. Holdbrook a fait don d'ustensiles de cuisine et du matériel de jardinage en vue de renforcer à leur niveau l'assistance du PAM.

est non seulement la langue officielle du Bénin, mais aussi et surtout, la mère de toutes les disciplines.

OUEMÉ - PLATEAU

SÉMINAIRE DE FORMATION DES FEMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

"Le renforcement de la participation des femmes béninoises à la consolidation de la décentralisation" : tel est le thème d'un séminaire de formation qui s'est ouvert lundi 24 juin 2002 au centre de jeunesse Croix-Rouge de Djasssi à Porto-Novo.

Ce séminaire de formation qui a regroupé une quarantaine de femmes des groupes socio-professionnels et d'ONG de l'Ouémé, s'inscrit dans le cadre de l'intégration des femmes dans les structures de prise de décisions. Il vise par ailleurs, à outiller ces femmes en vue de la préparation des élections et du renforcement de leurs capacités de leadership.

Les travaux du séminaire ont été marqués par des débats autour des thèmes tels que le Bénin en marche vers la décentralisation; problèmes, perspectives et implication des femmes dans le processus du développement local etc.

Selon la présidente du Rifonga-Bénin, Madame Pascale Ahluwa Anani, l'espace communal devient un enjeu pour la survie de la démocratie. Elle a exhorté les participants à établir au cours des trois jours d'échanges, un programme de groupe de discussion qui sera, dit-elle, susceptible d'être appliquée sur le terrain.

Le secrétaire général des départements de l'Ouémé et du Plateau, M. Léon Dossa Akérékoro s'est réjoui de la prise de conscience des femmes à s'intégrer dans le processus de décentralisation en cours chez nous.

Le séminaire a été organisé par le Réseau international des femmes des ONG (Rifonga-Bénin) avec le concours financier de l'ambassade du Royaume de Danemark.

ZOU - COLLINES

PREMIER EXAMEN OFFICIEL DES ARTISANS AU CFP

Le ministère de l'Enseignement technique et professionnel a organisé, lundi 17 juin 2002 au Centre de formation professionnelle d'Abomey (CFPA), le premier examen officiel des artisans à l'intention des apprentis de ce centre dans les filières de la mécanique-auto, la construction métallique, la menuiserie et la mécanique-moto.

Lancé par le directeur régional de la formation professionnelle, M. Antoine Agbanga, cet examen requiert quatre ans de formation pour les mécaniciens-auto, les menuisiers et les constructeurs métalliques et trois ans pour les mécaniciens à deux roues. Ils étaient au total 35 candidats à composer dans les quatre filières.

Cet examen vise à promouvoir la formation professionnelle et à rendre officiels et légaux les diplômes délivrés aux artisans, ont précisé les responsables.

Pour la première fois au Bénin, les artisans sont astreints à un examen d'Etat qui sanctionne la fin de leur formation professionnelle.

É. Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LA TRAITE NÉGRIÈRE ET L'HISTOIRE DE LA HAINE À LA CÔTE DES ESCLAVES DU XVI^e AU XXI^e SIÈCLE

Qualifiée à juste titre de **crime contre l'humanité**, la Traite négrière n'a été rendue possible que grâce, de façon générale, à une étroite collaboration — mieux, une cordiale complicité — entre Blancs et Noirs. L'initiative des premiers a reçu un écho favorable chez les seconds, chacun trouvant son compte dans ce fructueux et honteux commerce de longue durée⁽¹⁾.

Nous ne traiterons pas du mécanisme de cette traite qui a déjà fait l'objet de nombreuses publications ; nous renonçons, également, à un développement exhaustif sur tous les aspects des conséquences de ce type très particulier de transactions. Nous n'en évoquerons, en fait, qu'une seule dimension, celle de la haine qu'il a engendrée pendant plus d'un demi-millénaire.

LA TRAITE GÉNÉRATRICE DE HAINE DU XVI^e AU XIX^e SIÈCLE

La haine est un sentiment violent qui pousse à vouloir du mal à quelqu'un et à se réjouir aussi du mal qui lui arrive ; habituellement, les transactions portant sur les objets ordinaires et classiques de négocios ne créent pas de relations génératrices de haine. C'est la nature singulière des articles africains de cette traite qui explique la haine à laquelle elle a donné lieu et dont l'expression a varié dans le temps, mais aussi, dans une certaine mesure, dans l'espace : les hommes : des êtres humains ravaux au rang de simples et vulgaires marchandises, de banals objets de troc, par leurs semblables ! Cela ne peut que susciter de la haine, et souvent une haine implacable contre ceux qui sont, à tort ou à raison, perçus comme les responsables, les coupables du forfait. Cette haine a varié quant à sa cible durant la période précoloniale. Les incessantes et sanglantes razzias opérées par les chasseurs d'esclaves, leur ont attiré la crainte, mais surtout la haine des victimes de leurs brutalités techniques d'acquisition. Mais cette haine vient aussi bien des captifs que de leurs milieux d'origine. L'on comprend que les infortunes capturées éprouvent un ressentiment tel qu'ils profitent volontiers des malédictions sous forme de paroles incantatoires contre leurs ravisseurs. Aussi les empêche-t-on de parler en leur plaçant des bâillons dans la bouche. Telle est la pratique à Abomey — entre autres — dont les ressortissants sont la cible de cette haine, aussi bien de la part des captifs que de celle des rescapés. Guerres d'expansion destinées à repousser toujours plus loin les limites du royaume, et à assurer l'hégémonie d'Abomey dans la région, les campagnes militaires menées par cette capitale étaient aussi destinées à ravitailler ses souverains en captifs, alors précieuses sources de revenus, d'où cette haine contre Abomey, et curieusement, jamais contre les négriers européens. En effet, pour les régions sinistrées par ces pillages incessants, ceux-ci, simples acquéreurs, ne sont nullement responsables de leurs malheurs, car ils

ne venaient pas chez eux. Ils se contentent de rester dans les ports comme Ouidah, Badagry, etc., où les émissaires des souverains leur apportent des esclaves⁽²⁾. Comme le disent les Nago de Kétou, particulièrement victimes de ces razzias :

« Des chasseurs étaient un jour en train de dépecer un lion tué par un autre qui se tenait à l'écart, assis, quand l'un d'eux dit : et si le lion se réveillait brusquement ? Et ce dernier de répondre : je n'en veux pas à ceux qui sont en train de me dépecer, mais plutôt à celui qui m'a tué ».

Pour les populations nago et mahi, entraînées malgré elles dans le circuit de la Traite par les rois d'Abomey qui les capturaient pour les besoins de la cause, le seul responsable de leur malheur, c'est bien ceux-ci, et non les Blancs. Elles en ont conçu une haine tenace et durable qui a perduré jusqu'au XXI^e siècle.

PÉMANENCE ET MUTATION DE LA HAINE ISSUE DE LA TRAITE NÉGRIÈRE AU XX^e SIÈCLE

La haine engendrée par la traite négrière lui a survécu tout au long du XX^e siècle et jusqu'en ce début du XXI^e siècle. Seulement, elle a revêtu deux aspects : une certaine permanence d'une part, et, d'autre part, une mutation en matière de cible désormais visée.

Avec la chute d'Abomey en 1894 et l'installation du système colonial, la chasse à l'homme a disparu sans toutefois extirper des cœurs cette haine traditionnelle que les populations anciennement razziées ont toujours nourrie contre leurs envahisseurs habituels. Les souvenirs ont été si douloureux et les plâies si béantes qu'ils ont laissé des traces en chacun des descendants des victimes de la période précoloniale. La vie de relation et le domaine politique en portent encore des séquelles.

Il convient cependant de signaler qu'en dépit du recul pris par rapport à la période révolue de la Traite, les populations béninoises n'ont jamais pris les Européens pour responsables des malheurs engendrés par cet ignominieux commerce. Leurs ancêtres n'ont pas eu à entretenir de relations conflictuelles avec les Blancs de l'époque que la quasi-totalité d'entre eux ne connaissaient même pas. L'on comprend que les régions victimes de la Traite aient réservé un accueil amical au colonisateur dès son arrivée. Ce n'est pas non plus le mauvais souvenir de la Traite négrière qui a été à l'origine des guerres de résistance du premier quart du XX^e siècle, mais plutôt les exactions du moment (impôts impopulaires, corvées, recrutements militaires, etc.).

La permanence de cette haine s'est cependant doublée d'une nouvelle dimension qui a l'allure d'une sorte de mutation, sous la forme d'un transfert de haine. En effet, la deuxième moitié du XX^e siècle a été

marquée d'une certaine haine des milieux intellectuels béninois, sinon africains, contre les négriers initiateurs et animateurs de la Traite atlantique. Et donc responsables, à leurs yeux, des malheurs des Noirs victimes d'un commerce que ces négriers leur auraient imposé ; tout comme si ces derniers n'avaient pas de volonté et le bon sens qui permet de discerner le bien du mal. Ce regard nouvellement projeté sur la Traite est aujourd'hui d'actualité en Afrique subsaharienne. La naissance contemporaine d'une telle prise de position est en déphasage par rapport à celle des milieux victimes de la Traite atlantique qui a engendré chez eux une haine dirigée contre les chasseurs d'esclaves et jamais contre les négriers. Le bouc émissaire, et le seul, sorti de l'imagination des intellectuels, est tout autre : le négrier serait venu viser le continent de ses bras valides après avoir corrompu et endoctriné les pauvres Africains qui ne seraient, en fait, que des victimes : curieux commerce que cette Traite négrière qui n'implique que l'acheteur sans le vendeur, comme si l'un, à lui seul, pouvait réaliser l'opération sans la participation effective de l'autre !

Deux regards haineux et contradictoires qui continuent de se côtoyer quand ils ne s'affrontent pas ! Le premier dirigé contre l'un des partenaires commerciaux de la Traite atlantique, les chasseurs d'esclaves, l'autre plus récent, abusivement et prétemporement braqué et focalisé sur l'acquéreur qui, pourtant n'a fait qu'acheter ce que les Noirs eux-mêmes lui apportent.

CONCLUSION

Dimension de l'histoire des mentalités, l'histoire de la haine dans le contexte de la Traite négrière est une réalité multiforme et nuancée, qui n'est, en fait, que le résultat du regard projeté par les uns et les autres sur une même réalité. Loin d'être statique, elle s'est doublée d'une nouvelle dimension sous la forme d'un phénomène de transfert en dehors de la période de la Traite elle-même.

En décembre 1999, s'est tenue en République du Bénin, la conférence des leaders regroupant des délégués venus d'Europe, d'Amérique et d'Afrique pour une opération dénommée : **Réconciliation et Développement** sous-tendue par un pardon réciproque. Il s'agit en effet, de trouver une solution à la haine engendrée par la Traite négrière. Il y a lieu également que les chasseurs d'esclaves d'hier ainsi que leurs victimes à la côte des esclaves se retrouvent pour un pardon et une réconciliation sincère.

NOTES

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur la Traite négrière, lire entre autres :

PRUNEAU DE POMMEGORGE (A. E.) : Description de la Nigritie. A Amsterdam et se trouve à Paris chez Maradan, librairie, 1789, 286 p.

⁽²⁾ Même si la Traite n'était pas un monopole régional, la part des souverains dans le ravitaillement en esclaves des négriers était de loin la plus importante.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

HERBE D'AUSTRALIE



Nom latin	Euphorbia hirta.
Famille des	Euphorbiacées.
French	Herbe d'Australie.
Français	Hundi hundi asu, Anonsika, Nonisivé.
Gun	: Akponyan,kplonvi,kollgo voovo.
Yoruba ou Nogo	: emi ille ege ile, eglele, Nyuhun Ayra.
Mino	: Godoto.
Waci	: Godokwe.
Adjo	: Hunmo, Anshi, Ayewe.
Kofotofin	: Atomo.
Sowé	: Somon, Hundi hundi.
Boriba	: Gorigobogim, Kirabom.
Waama	: Kunwe kiten timo.
Yom	: Nyargodamsim.
Dendi	: Kpalondawoo.

DESCRIPTION

- * Plante herbacée annuelle atteignant 20 à 30 cm;
- * Tige ramifiée dès la base;
- * Petits poils sur tiges et feuilles;
- * Latex blanc;
- * Fleurs jaunâtres.

ÉCOLOGIE

- * Sols riches, légers et bien drainés;
 - * Croissance en saison des pluies;
 - * Pousse en petits peuplements flâches;
 - * Commune autour des lieux habités.
- INTRODUIT SUR LES AUTRES CONTINENTS.

CULTURE

- * Reproduction essentiellement par graines;
- * Transplantation difficile ;
- * Récolté de plants sauvages préférable, car la concentration du principe actif semble supérieure;
- * Sécher au soleil ou à l'ombre et mettre à l'abri de la poussière pour utilisation ultérieure.

COMPOSITION

- * Pigments flavoniques, résines, acides organiques, tanin, saponosides ;

EMPLOI

- AMIBES (dysenterie)
- * Récoller une grosse poignée de plante fraîche (30 g) ou une petite de la plante sèche (15 à 20 g);
 - * Faire bouillir dans 1 litre d'eau pendant 20 minutes ;
 - * Boire 2 litres par jour pendant 3 à 4 jours.
- BRONCHITE, ASTHME
- * Utiliser la même quantité, mais dans 1 litre et demi d'eau et FAIRE BOUILLIR jusqu'à réduction de moitié du liquide;
 - * Prendre 3 ou 4 tasses (environ 4 verres à thé) dans la journée.

ATTENTION

- * Aucune contre-indication, mais en cas de nausées ou vomissements, réduire le dosage et prolonger la durée du traitement.

A. L (ENDA)

UN PEU DE DISTRACTION

JEU DES ANOMALIES

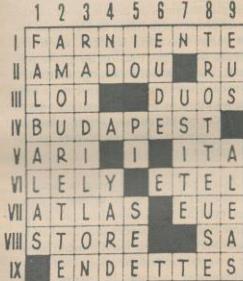
En exécutant le dessin ci-après, le dessinateur a créé sciemment des anomalies. Relevez-les.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

REPONSE AU JEU MOTS CROISES N° 32

paru dans notre livraison n° 794 du 14 juin 2002



QUELQUES BLAGUES

Pas possible !

« Eh bien, chère Madame Édjokinto, comment va votre poisson rouge malade ? » demandait une voisine. « Ah, merci bien », répliqua Madame Édjokinto toute joyeuse, « il est de nouveau sur pied !

Quelle gorgée !

« Comment se fait-il que tu aies pris ton huile de foie de morue aujourd’hui sans la

moindre jérémiaude ? » demande la maman étonnée. « Voilà », répond la petite Akoua en souriant, « n’ayant pas trouvé de cuiller, je l’ai prise avec une fourchette ! »

Intéressant

Les cloisons de cette maison me semblent terriblement minces. On doit entendre tout ce qui se dit, d’une pièce à l’autre. — C’est tout à fait possible, madame, mais nous n’avons que des pensionnaires très intéressants ! (ip)

En 1898, Oscar Wilde fut emprisonné pour affaire de meurtre. Il se retira ensuite en France.

« Tout homme qui est un vrai homme, doit apprendre à rester seul au milieu de tous, à penser seul pour tous... et au besoin contre tous. »

(Romain Rolland, auteur français, 1866-1944, Prix nobel 1915. Sa sympathie pour tous les hommes et le culte des êtres d’exception animent toute son œuvre.)

CITATIONS

« L’exactitude est le propre des gens qui travaillent beaucoup. Seuls les oisifs peuvent se permettre de gaspiller le peu de temps qui nous est accordé pour vivre. »

(Louis Bromfield, 1896-1956, écrivain américain, auteur du célèbre roman La Mousson, paru en 1937).

« Quand nous sommes heureux, nous sommes toujours bons ; mais quand nous sommes bons, nous ne sommes pas toujours heureux »

(Oscar Wilde, écrivain irlandais, 1854-1900, célèbre autant par son personnage que par son œuvre

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR D’UN MOT

Le verbe garnir

Pourvoir d’éléments destinés à protéger c’est garnir.

Garnir un navire de canons. Garnir de plaques d’acier : cuirasser, blindier. Garnir d’un revêtement, c’est couvrir, plaquer, tailler, matelasser, ou crêper.

Quant au mot garniture, il évoque les mots calandre (garniture métallique verticale sur le devant des radiateurs de certaines automobiles), ferrure ou embout.

Pourvoir des choses nécessaires c'est aussi garnir : garnir de meubles, meubler. Garnir un siège, le pailler, le rempailler, le capitonnier, voire le rembourrer. On dit aussi garnir une bibliothèque, la remplir de livres et garnir un mât, une voile : gréer.

Enfin pourvoir de choses accessoires ou destinées à orner, c'est également garnir.

On garnit ainsi un manteau de doublure ou de fourrures. On peut aussi garnir de broderies, garnir d’objets d’art ou plus matériellement, garnir une valoile ou un plat de viande en y mettant des légumes autour et on obtient une assiette garnie ou encore une assiette dite "anglaise" quand les viandes sont froides.

LE BON LANGAGE

"Somptuaire"

fortune carrée dans un voilier est une voile carrée, un peu spéciale que l’on installe particulièrement sur les golettes.

LE BON LANGAGE

"Somptuaire"

Un adjectif qu'il ne faut pas confondre avec "somptueux".

"Somptuaire" est tiré du latin "sumptarius" qui signifie "relatif à la dépense".

Dans l’antiquité les lois "somptuaires" combattaient le luxe excessif et réglaient la dépense.

Plus près de nous, au XVII^e siècle, en France, un édit somptuaire a interdit le port d’aucune étoffe d’or ou d’argent... un exemple de lois somptuaires.

Quant à "somptueux" cela signifie : magnifique, splendide, luxueux... On pourra dire, par exemple : un édifice somptueux ou un somptueux repas...

* * *

À propos de "médecin"

Et parlant d'une femme on peut dire : un médecin ; on dit aussi "une doctoresse". Si la médecine est l'ensemble des connaissances scientifiques nécessaires pour le traitement des malades, le mot "médecine" est employé parfois pour désigner un remède en général et notamment un remède purgatif : une médecine.

Ce qui concerne la médecine est "médical", ce qui sert des remèdes est "médical" : des plantes médicinales... des études médicales.

Quant à la "médication" c'est l'ensemble de remèdes constituant le traitement d'une maladie : la médication de la grippe.

Il existe également le "médicament", substance administrée pour soigner tel ou tel mal.

AUTOUR D’UN MOT

"Savoir gré"

Cette expression signifie : être reconnaissant.

Au futur et au conditionnel, il faut donc dire respectivement : je vous saurai gré (saurai-SAURAI) du verbe savoir) et je vous saurus gré (saurais-SAURAI -tous au verbe de "savoir").

Dire : Je vous "serai" gré... seraï, du verbe être, et une grave erreur assez fréquente de nos jours.

DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas confondre fortune et fortune !

La fortune signifie les biens, la richesse que l’on a pu accumuler mais savez-vous que mon fortuné est aussi un synonyme du mot chance. On peut être favorisé par une bonne ou mauvaise fortune, un hasard heureux ou pas. Certaines expressions sont construites avec ce mot. Si je tombe en panne de voiture, je peux trouver une solution provisoire pour la réparer et pouvoir repartir, si j’invite mes amis à l’improviste, je peux les inviter à manger à la fortune du pot, à manger peut-être en fait les restes de la veille faute d’avoir eu le temps de réfléchir à un repas. Mais si je parle de fortune carrée, de quoi est-ce que je parle ? Ne cherchez ni du côté de la chance ni de celui de l’argent. Eh oui, surprise ! La

À PROPOS DU... préfixe super

Face au petit commerce existe ce que l'on appelle les grandes surfaces c'est-à-dire des magasins de plus ou moins grande surface comportant des rayons de marchandises différentes : on parle aussi de supermarchés ou pour les très grandes surfaces d’hypermarchés. Super peut aussi, dans la langue familière s’utiliser seul. Vous avez peut-être entendu parler d’une fille ou d’un garçon ou d’une fête super pour dire que ce garçon, cette fille ou que cette fête étaient vraiment exceptionnelles mais lorsque je parle de supermarché, super est un préfixe qui a le sens de au-dessus de ce que l’on a l’habitude de voir. Super en tant que préfixe a servi à former de nombreux mots comme lorsque je dis que cet avion vole à une vitesse supersonique ou que ce coureur a tout pour devenir un superchampion. Je peux aussi parler des superproductions du cinéma américain ou encore dire que la Chine et les États-Unis sont deux superpuissances.

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

NATION

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2002

ESPOIRS ET INQUIÉTUDES

(Suite de la première page)

mesure de toute la complexité de l'expérience que le Bénin s'apprête à vivre à partir du 1^{er} décembre prochain. Et cela suscite bien des espoirs et des inquiétudes sans préjuger d'un quelconque commentaire; la rédaction de «La Croix du Bénin» a recueilli pour ses lectrices et lecteurs le point de vue de quelques personnalités béninoises.

MARIE-ÉLISE GBÈDO

Avocat à la Cour

Vice-présidente de l'Association des femmes juristes du Bénin
Ex-ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
Candidate à l'élection présidentielle de mars 2001

«La Croix du Bénin» : Le Bénin s'apprête à expérimenter pour la première fois dans l'histoire du processus démocratique, l'expérience du pouvoir décentralisé. A cinq mois, cela semble un peu comme du plongeon dans l'impassé. A ce propos quels sont vos espoirs et inquiétudes par rapport aux élections municipales ?

Me Marie-Élise Gbèdo : Je n'ose pas parler de plongeon dans l'impassé, puisque l'expérience du pouvoir décentralisé qui permettra une réelle participation de la population à la base au processus démocratique, est attendue depuis la fin de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de Février 1990.

Mes inquiétudes ont trait à la gestion qui doit être faite de la décentralisation.

Les structures de la commune ont toujours fonctionné avec des fonctionnaires béninois qui ont géré ces structures totalement dépendant de «l'État Central».

Nous savons à quel point les structures actuelles de l'État sont gangrenées par la corruption, le clientélisme et tous leurs cortèges de détournement et mauvaise gestion.

Ceux qui veulent briguer les postes de maire, de conseiller communal ou municipal

— ont-ils une conscience claire de ce que les communes doivent devenir des acteurs financiers à part entière ?

— Ont-ils conscience que les ressources propres qui seront constituées par les recettes dégagées par des taxes locales et impôts ne doivent pas disparaître dans leurs poches ?



Me Marie-Élise Gbèdo

— Ont-ils conscience des enjeux sociaux qui doivent se traduire en réalisation d'infrastructures, en équipement, en réparation des infrastructures de santé, d'éducation, de culture, de sport...?

Il faut que les populations prennent vraiment conscience de l'enjeu et veillent sur leurs intérêts. Elles doivent barrer la route à des personnes de moralité douteuse qui

se serviront encore de ces fonctions de maire ou du poste de conseiller communal ou municipal pour appauvrir les populations.

Au-delà de ces inquiétudes, je voudrais placer mon espoir dans le sursaut des femmes de notre pays.

Elles ont des potentialités certaines à se présenter comme candidate et à se faire élire au même titre que les hommes.

La loi donne la chance aux candidatures indépendantes.

C'est le lieu d'encourager les femmes à briser les tabous et tous les mythes relatifs aux barrières socioculturelles et aux critiques négatives.

La présence de la femme au sein des organes de gestion ne peut avoir qu'un effet positif. Du fait de sa présence au sein du conseil communal ou municipal, elle aura la possibilité d'influencer sur les décisions et de faire varier les priorités.

Les femmes élues pourront réclamer des infrastructures plus utiles à la collectivité telles que les marchés, les dispensaires, les maternités et se battre activement pour les avoir.

Le gouvernement, les ONG et les partis politiques doivent inciter les femmes à faire acte de candidature et à être soutenues pour garantir leur succès électoral.

Je ne saurais terminer mes propos sans demander aux femmes de soutenir les femmes qui se présentent aux élections. Nous savons que lorsque vient l'heure des élections, les femmes ne choisissent pas toujours les femmes, parce que nous les femmes, nous sommes celles qui contribuons le plus à prévenir le machisme et nous finissons par

nous persuader que nous sommes incapables de diriger et d'administrer. Je ne le doute pas. Loin s'en faut. Certains hommes ont déjà compris l'enjeu ! Et c'est pourquoi nous devons nous battre tous ensemble pour que les rôles des hommes et des femmes cessent de suivre des lignes parallèles. Il faut pour cela ... une volonté politique certaine.

Richard ADJAHOInspecteur des finances
Ex-ministre de l'intérieur

«La Croix du Bénin» : Le Bénin s'apprête à expérimenter pour la première fois dans l'histoire du processus démocratique, l'expérience du pouvoir décentralisé. A cinq mois, cela semble un peu comme du plongeon dans l'impassé. A ce propos quels sont vos espoirs et inquiétudes par rapport aux élections municipales ?

M. Richard Adjaho : Espoirs par rapport à l'instauration du pouvoir décentralisé dans moins de six mois ?

Effectivement, après avoir reporté trois ou quatre fois l'organisation des élections locales, le gouvernement béninois, par décret en date du 04 février 2002 a convoqué le corps électoral pour le 1^{er} décembre 2002. Dans tous les milieux populaires, politiques, associatifs, diplomatiques, on se pose la question de savoir si cette échéance sera la bonne. L'instauration de la décentralisation au Bénin présente plusieurs caractéristiques, mais elle est tout sauf un plongeon, encore moins dans l'impassé :

• C'est la première fois, depuis environ 40 ans, que des électeurs béninois seront appelés aux urnes pour choisir directement les responsables de leurs localités. Les dernières élections locales, au Bénin, ont dû avoir lieu vers le milieu des années 1960.

• Ces élections locales constituent les premières du genre depuis le début du Renouveau démocratique qui a commencé avec la fin de la Conférence nationale de février 1990. Souvenez-vous que depuis lors, nous avons organisé trois élections présidentielles et trois législatives.

Après dix-sept ans d'un régime de parti unique, donc de pensée artificiellement uniformisée et de comportements standardisés, après douze ans de démocratie au som-

met, il était plus grand temps que le peuple commence à choisir ceux qui sont responsables de son vécu quotidien. En 1991, 1995 et 1999, nous avons choisi quelques dizaines de députés pour représenter plusieurs millions de Béninois. Ils ont certes travaillé, légitimé, contrôlé, comme ils ont pu, l'action du gouvernement, mais qu'ont-ils changé concrètement dans notre vie ? C'est la première fois que les citoyens béninois vont élire eux-mêmes celles et ceux qui seront chargés de la gestion des problèmes qu'ils rencontrent tous les jours.

Alors que je verrai assez facilement le conseiller que j'ai contribué à élire dans mon arrondissement et que je lui soumettrai mes doléances sans qu'il ait la possibilité de me fuir indéfiniment, alors que je verrai facilement mon chef d'arrondissement auquel le maire aura délégué des pouvoirs effectifs, et que je peux même voir le maire dont la principale préoccupation est de s'occuper de ma ville et de chercher des solutions à mes problèmes, combien de fois je vois le député de ma circonscription et qu'est-ce qu'il est en mesure de faire concrètement pour répondre à mes sollicitations et soulager mes difficultés ? Les ministres qui devraient prêter attention aux interventions des députés sont régis par le clientélisme et l'affairisme. C'est pour ces raisons que l'élu local passe à mes yeux avant les élus nationaux qui sont relativement impuissants pour régler mes problèmes à court et moyen terme.

À la place du chef de circonscription de la ville de Cotonou où je réside ou du sous-préfet d'une quelconque localité, je préfère le maire élu pour plusieurs autres raisons. Le chef de la circonscription m'a été imposé un soir par le gouvernement et me sera enlevé un autre soir sans que j'aie mon mot à dire. Il peut gérer ma ville comme bon lui



M. Richard Adjaho

semble, attentif à d'autres préoccupations, sans que je ne puisse influer sur son action. Il n'est pas élu, il n'est entouré d'aucun conseil, il n'est entouré que par des collaborateurs à sa dévotion. Il arrive souvent que les problèmes de ses administrés l'ennuient. Prenant le cas de Cotonou, peu de villes de près d'un million d'habitants, sont encore gérées par des fonctionnaires, quelquefois animés de bonne volonté, mais dépassés par l'ampleur des problèmes urbains, englués dans une gestion archaïque, dans l'improvisation et l'amateurisme. C'est la raison pour laquelle Cotonou plie sous le poids des problèmes de toutes sortes depuis plusieurs années sans espoir de solution durable.

Aux prochaines élections locales, les électeurs désigneront 1200 conseillers qui éliront eux-mêmes les 77 maires et les 181 adjoints directs aux maires. Aux élections locales de décembre 2007, plaise à Dieu que celles de décembre 2002 aient lieu, nous aurons peut-être 1500 conseillers à désigner dans l'ensemble de nos communes. Ce sera un véritable progrès pour la démocratie béninoise. La démocratie, au sommet seulement est assimilable à un avortement, c'est-à-dire un être arrêté dans son développement. À quoi servir d'avoir un gouvernement de 20 membres qui peut faire à peu près ce qu'il veut, d'avoir 83 députés qui votent des lois que le gouvernement ne respecte pas à la lettre et dont les citoyens se moquent ? Demain, personne ne pourra se moquer impunément des circulaires ou des arrêtés municipaux, car les exécutifs locaux ont les moyens de faire respecter leur volonté. À moins que le maire en question ne soit un incompetent notoire, un bâclier ou un solitaire c'est-à-dire une personnalité sans programme et sans relief.

De très nombreux pays dans le monde suivent une voie de décentralisation plus ou moins avancée et s'en portent très bien. Alors, pourquoi le Bénin ? Les élections prochaines ne constituent pas un plongeon, car les municipalités vont prendre progressivement en mains la conduite effective des affaires de leurs localités. L'Etat, le gouvernement avec toutes ses structures ne disparaîtra pas. Il sera là pour appuyer, pour aider les communes les plus démunies, les plus faibles. Les communes aussi vont s'aider entre elles par le biais de la coopération intercommunale. Les élections prochaines ne constituent pas une impasse, car c'est le chemin, la voie de l'avenir. La décentralisation totale de la gestion des affaires publiques que nous pratiquons au Bénin, depuis si longtemps, est une hérésie administrative. Une démocratie qui se contente d'écrire seulement des députés est une démocratie condamnée, vidée de son sens ; elle est aussi une démocratie en danger mortel. Une démocratie qui veut s'encadrer doit nécessairement se mettre sur la voie de la décentralisation. La décentralisation par le biais des élections locales est un acte de redistribution des pouvoirs. Elle est très salutaire pour la démocratie sinon cette dernière devient vite une comédie.

À la tête de nos villes, de nos futures communes, il faut des élus choisis par

les populations selon des critères de compétence, de sérieux, de représentativité. À mes yeux, les prochaines élections représentent donc le début d'une belle et exaltante aventure.

Quelles sont mes inquiétudes par rapport aux prochaines élections ?

Je n'ai pas d'inquiétudes par rapport au processus lui-même, non pas qu'il ne comporte aucune incertitude mais parce que les Béninois et leurs futurs premiers élus me semblent suffisamment aguerris pour relever le défi. Mes inquiétudes viennent principalement des intentions du gouvernement qui ne sont pas toujours claires. Elles viennent aussi des calculs éventuels des membres de l'Assemblée nationale qui semblent voir d'abord ces élections à la lumière de leurs seuls intérêts à court terme. Ils n'ont pas l'air très pressés. Il faut qu'ils sachent que les intérêts du pays passent bien avant les leurs.

D'autre part, on peut craindre des tentatives de quelques groupes de candidats qui, voulant se faire élire coûte que coûte, chercheront à fuir par la fraude l'expression de la volonté populaire. Cette fois-ci, ils auront à faire aux populations qui ne sont plus dupes. Pour le reste, le processus même ne pose pas de problème particulier puisqu'il s'agira d'un apprentissage progressif dont tous les acteurs sortiront enrichis.

S'agissant du gouvernement, certains responsables, spécialement le ministre de l'intérieur, pour ne pas le nommer, ont une culture de parti unique, de centralisme à tout va. Pour eux, la bonne gestion des affaires publiques rime avec centralisation de toutes les affaires par l'Etat. On a vu ce que cela a donné entre 1985 et 1989 au Bénin ici. Le ministre Tawéma pense, mais à tort, que les sous-préfets de Matéri, de Kouandé, de Zogbodomé ou de Kétou qu'il a nommés sont plus capables de comprendre et de gérer les affaires de ces localités que ceux que les populations se choisissent eux-mêmes. C'est pourquoi, il ne fait aucun effort visible pour accélérer les élections locales. En cela, il ne suit que la voie de l'un de ces prédecesseurs, mon ami Antoine Alabi Gbagbo dit «les gens sont contre les gens». Le gouvernement a intérêt à réduire au silence, ceux de ses membres qui ne conçoivent la gestion des affaires de ce pays que par une vingtaine de personnes sur 6,5 millions. Ils ne lui rendent pas service. Pourquoi faut-il que prendre la décision de construire une école de six classes doit être du ressort du ministre de l'éducation nationale alors que, pendant ce temps, lui et son cabinet ne réfléchissent pas à l'orientation générale des enseignements de base, à la qualification des maîtres, à la finalité de l'enseignement ? Le maire de Lokossa, entouré de ses deux adjoints et des membres de son conseil communal, est plus à même de dire là où il manque des classes dans sa ville que le fonctionnaire qui est à Cotonou. Mieux, ils sont plus aptes à suivre les chantiers que les ministres qui, en forte délégation avec une flopée de véhicules 4 x 4, se promènent sur toute l'étendue du ter-

ritoire national pour visiter les chantiers inachevés. Si la construction des écoles, des centres de santé, des centres culturels, etc. passent sous la responsabilité des élus locaux, dès qu'un chantier est arrêté pendant 48 heures, les entrepreneurs seront immédiatement interpellés et sanctionnés au besoin. Le gouvernement,

en ce qui le concerne, attend des mois sinon des années avant de réagir parce qu'il n'est pas proche des lieux et que ses représentants locaux qui sont dévoués à cheville avec les entrepreneurs indélicats lui disent que tout va bien ! Il est vraiment temps qu'un tel système de gestion prenne fin.

Félix Jean Agbayahun,

Ingenieur des TP
président de la Commission du plan, de l'équipement et de la production
député à l'Assemblée nationale



« La Croix du Bénin » : Le Bénin s'apprête à expérimenter pour la première fois dans l'histoire du processus démocratique, l'expérience du pouvoir décentralisé. A cinq mois, cela semble un peu comme un plongeon dans l'impasse. À ce propos quels sont vos espoirs et inquiétudes par rapport aux élections municipales ?

M. Félix Jean Agbayahun :

Prés de 42 ans après son indépendance, le Bénin s'apprête avec les élections de décembre 2002, à entrer dans l'ère de la décentralisation.

En attendant l'avènement de ce nouveau mode de gestion du pays, les préparatifs vont bon train.

À cet effet, des lois ont été votées. Déjà, des séances de formation et d'information aussi bien des cadres et des populations se succèdent chaque jour. Le monde politique est en effervescence. Tout indique qu'on se prépare pour les municipales. Autant donc de signes qui montrent que les Béninois sont prêts pour la décentralisation. Mais devant les problèmes d'incivisme, d'insécurité, de corruption, de pauvreté et de sous-information des populations pour le cas d'espèce, on est bien obligé de se demander si, en vérité, avec cette décentralisation qui s'annonce, le Bénin plonge dans l'inconnu ; autrement dit si le pays entre dans l'ère de la décentralisation sans espoir réel de développement.

Dès lors, après avoir passé en revue les éléments forts qui dénotent le succès probable de la décentralisation, les insuffisances et failles de cette dernière, il y a lieu de se demander si vraiment le Bénin est prêt pour cette décentralisation.

Dans six mois, le Bénin organisera les premières élections municipales de l'ère du renouveau démocratique. Ces élections consacreront la mise en œuvre formelle de la décentralisation c'est-à-dire de l'exercice du pouvoir décentralisé. Présenté comme la solution adéquate pour un développement réel à la base, l'avènement de la décentralisation est un tournant décisif qui suscite de grands espoirs.

En effet, la décentralisation est la gestion du pouvoir par des structures de base élues par les populations. Son bien-fondé résulte de sa propriété à favoriser la gestion participative, le développement local et la lutte contre la pauvreté. En cela, l'histoire socio-politique et juridique du Bénin nous apprend que la décentralisation ou du moins le processus de décentralisation n'est pas né sur

l'effet du hasard. Il est impérieux de souligner que c'est à partir de la dynamique observée au niveau du mouvement d'urbanisation dans notre pays depuis 1960, que nos autorités ont pensé adopter de nouveau ce processus pour mieux administrer nos cités dans un état de gestion participative. Ainsi, avec la décentralisation, la population aura davantage le privilège d'être consultée sur les actions que la municipalité mènera en sa faveur. Elle les appréciera par rapport à leur impact sur son quotidien. Elle aura également le privilège d'apprécier les actes du chef d'arrondissement, du maire, mais aussi du conseil communal. Elle aura enfin le droit de s'informer de la gestion de la cité.

L'espérance est aussi permis au regard des réalisations en cours et en perspective à cette décentralisation. Il s'agit sur le plan des infrastructures de point d'honneur qui sera mis particulièrement sur la construction des voies d'accès et d'assainissement dans les villes à statut particulier. On cherchera donc des ressources pour financer le développement local. Dans cette attente, les taxes et droits marchands en sont les pourvoyeurs très importants.

Il convient de soulever également qu'avec l'avènement de la décentralisation, il y aura de nouveaux horizons dans la gestion des ressources humaines. Déjà, sur ce plan, l'accent est mis sur la compétence du personnel notamment dans les divisions financières et techniques de nos circonscriptions urbaines sans oublier nos sous-préfectures. C'est dire qu'avant la mise en place des nouvelles structures, les actuelles circonscriptions et sous-préfectures devront mettre en place les organes et compétences nécessaires.

Le processus de décentralisation, dès son début, va bénéficier de l'aide étrangère.

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PADRE PIO : HOMME DE PRIÈRE ET DE SOUFFRANCE, TÉMOIN DE L'INVISIBLE, MARTYR DE L'ESPÉRANCE, PROPHÈTE DE LA JOIE, CANONISÉ

Que dire de la profondeur de la vie de Padre Pio du frère capucin, Padre Pio de Pietrelcina ? Que proclamer de cette image vivante du Christ souffrant et ressuscité pour le salut de l'humanité entière ? Que traduire enfin du silence de cette vie apostolique brûlée par une profonde expérience de Dieu ?

Rien d'autre que de magnifier la gloire du cœur de Dieu qui rayonne à travers la proclamation de sa canonisation solennellement prononcée par le pape Jean-Paul II, le dimanche 16 juin 2002.

PADRE PIO : L'HOMME DE DIEU; PAUVRE PAYSAN, RICHE EN SOURIRE

Né le 25 mai 1887 à Pietrelcina, dans la région de Naples, François — de son nom de baptême — est le quatrième enfant d'une famille de huit dont trois partiront en bas âge. D'une famille chrétienne, le jeune Francesco grandit naturellement dans la foi et la connaissance des mystères de la vie de Jésus. Paysan et gardien des moutons, il reçoit l'appel de Dieu dans cette condition de vie qui était la sienne. «Par leur proximité des gens et leur vie dépouillée à l'image de Jésus pauvre et crucifié, les «moines barbus» à la suite de saint François d'Assise, ont conquis le cœur du jeune berger assailli de Dieu⁽¹⁾. D'une santé très fragile, François s'engage tout de même dans l'Ordre des Frères Mineurs Capucins. Il avait 16 ans — le 6 janvier 1903. Au jour où il devait quitter les siens, sa maman lui exprime toute sa foi en Dieu et son Amour de mère avec cette vérité bouleversante : «Mon fils, tu me broies le cœur...! Mais en ce moment, ne pense pas à la douleur de ta mère : saint François t'a appelé et tu t'en vas... Tu dois partir⁽²⁾».

Après un noviciat éprouvant, il revêt l'habit franciscain et prit le nom de «frère Pio». Il poursuit ses études de philosophie et de théologie. Le 10 août 1910, il est ordonné prêtre à Benevento.

D'une bonté appréciée de tous à Pietrelcina, le père Pio traduisait en actes ces paroles inscrites sur son image d'ordination : «Jesus Mon souffre et Ma vie; aujourd'hui que, tremblant je t'élève dans un mystère d'Amour, qu'avec Toi, je sois pour le monde, voie, vérité, vie et pour Toi, sainte sainte victime parfaite⁽³⁾». Était-ce une prophétie ? La profondeur de ces paroles demeure la véritable expression de son âme de prêtre avec une intensité et une fécondité peu commune. Le cardinal Bernardin Gantin en témoigne : «C'est bien son sourire qui caractérise la vie de Padre Pio, un sourire d'enfant tout à la fois limpide et dououreux, comme l'était son âme au plus intime d'elle-même. Ce sont surtout les pépins qui ont pu constater cette tendresse humaine, car ils trouvaient en Padre Pio l'âme miséricordieuse du prêtre et le côté si humain d'un homme capable de lire dans l'esprit et d'en prendre sur lui les fardeaux. Oui, en toute relation humaine, Padre Pio demeure un homme de souffrance et de miséricorde, de tendresse et de réconciliation⁽⁴⁾».

PADRE PIO : LE PRÊTRE, L'HOMME DE PRIÈRE, MARTYR DE LA SOUFFRANCE ET DE LA JOIE

«La prière est une clé qui nous ouvre le cœur de Dieu» affirmait-il. Padre Pio est un prêtre à la mesure sans mesure du terme. Le témoignage rapporté de l'un de ses frères de communauté nous situe à plus d'un titre : «Au couvent, Padre Pio priait toujours. A l'église, il passait les longues heures de la journée à genoux. Il était fidèle adorateur de Jésus au sacrement. Au milieu de nous, il priait et nous répondait en tenant toujours un long chapelet dans sa main. Sa journée était un continu colloque avec Dieu. Il en sera ainsi de toute sa vie de prêtre malgré les foules qui vont le manger⁽⁵⁾».

Toujours plongé en Dieu dans une prière incessante, Padre Pio était, selon les témoignages du cardinal Gantin, vicaire et corédempteur avec le Christ :

«Apparemment, relevé Son Eminence, le sacerdoce de Padre Pio n'a rien d'extraordinaire; ce qui est extraordinaire, c'est sa façon et la profondeur avec lesquelles il s'est identifié à cette mission, comme tout prêtre devrait le faire : une longue préparation à l'Eucharistie, un sacrifice intense...⁽⁶⁾. Cette intensité de vie d'union avec le Seigneur a fait de Padre Pio le véritable franciscain, prophète de la charité et de la joie auprès des hommes : enrichi par l'amour des pauvres; il n'avait pour toute certitude : seule la prière est capable de transformer le monde. Convaincu de cette puissance de la prière, il répondait par une attention particulière aux besoins des malades de sa région : Porter Dieu aux malades, disait-il, vaut mieux que toutes les cures.

Comme un complément indispensable à ses œuvres caritatives, il lance des groupes de prière. Nous avons les fruits de cette féconde évangélisation de l'homme et de tout homme au Benin. Grâce aux dévouements multiples de ses communautés, instituts, autochtones ou missionnaires, capucins et capucinnes, la grande et belle figure de Padre Pio devient une icône évangélique de bonté, de charité et d'espérance sur la terre beninoise. Ces hommes et femmes chez nous, rendent présent Padre Pio, «victime et corédempteur qui se consume, qui est exalté par ses humiliations, et qui est plongé dans l'extase douloureuse de sa vie, devenu ardent holocauste, anéanti et défaite pour revêtir la lumière de la résurrection».

PADRE PIO : LE MYSTIQUE TÉMOIN VIVANT DU CŒUR TRANSPERCÉ DE JÉSUS

En 1916, le couvent Notre-Dame-des-Grâces de San Giovanni Rotondo accueille le prêtre franciscain, confesseur, homme de silence et de prière. C'est en ce lieu de prière qu'il reçoit la grâce des stigmates. Le frère Jean-Dominique Dubois raconte : «Le 20 septembre 1918, alors qu'il était en oraison, il reçut une mystérieuse visite. Il est à l'église à la tribune réservée aux religieux, sous, un magnifique et grand crucifix de bois. Celui-ci s'anima et lui blesse le cœur, les pieds et le côté. Padre Pio, bouleversé et tout ensanglé, se traîna jusqu'à sa cellule, désireux de cacher à la vue de ses frères les mystérieuses marques. En fait, depuis des années, il porte invisiblement en son corps les plaies de la passion du Seigneur. Cette fois-ci les stigmates de Jésus-Christ sont irrémédiablement visibles. La honte qu'il éprouve par l'humilité n'y change rien ; Jésus lui dit un jour : «J'en ai besoin pour attirer les âmes à moi. Très vite, les supérieurs sont au courant. Le ministre général des capucins envoie pour enquêter des médecins compétents. La nouvelle se répand à travers le pays comme une traînée de poudre⁽⁸⁾».

Voici Padre Pio exposé comme le crucifié du Golgotha à la vue des foules. Témoin vivant et brûlant du cœur transpercé de Jésus, il réveille la conscience des millions d'âmes à l'insoudable mystère de l'Amour livré pour la multitude, réellement présent en chaque prêtre comme dans les sacrements de l'Eglise. Dans son rayonnement sans pareil, il vivait mystiquement et dans le silence tous les états d'âme de Jésus en sa passion : «Le mystique ne sort jamais de son silence pour écouter les rumeurs ou pour faire cesser le tapage qui se crée autour de lui ; même quand les hommes d'Eglise le traînèrent dans une tempête de calomnie et de mystification, il n'a cessé de se considérer comme fils obéissant, jusqu'à la mort de la croix, jusqu'à la réclusion, jusqu'à l'isolement qui rendit plus facile son triste exode vers la lumière. Il aimait l'Eglise et les autorités ecclésiastiques. Il leur fut obéissant jusqu'à la fin, à l'instar de Jésus obéissant, jusqu'à la mort et la mort de la croix⁽⁹⁾». Le 22 septembre 1968, Padre Pio rompu, épaisse, célèbre l'Eucharistie de ses cinquante années de stigmatisation. Le 23 septembre, vers 02 heures du matin, il se confesse une dernière fois et

s'en dort comme un enfant dans les bras de Jésus et de Marie.

À sa béatification, le 02 mai 1999, le pape Jean-Paul II exprimait son admiration en ces termes : «Sur le visage de Padre Pio resplendissait la lumière de la résurrection. Son corps marqué par les stigmates, faisait apparaître la relation profonde entre la mort et la résurrection qui caractérise le mystère pascal. Pour le bienheureux de Pietrelcina, la participation à la passion a eu des accents d'une intensité toute spéciale ; les dons singuliers qui lui furent accordés et les souffrances intérieures et mystiques qui les accompagnaiet lui permirent de faire l'expérience d'être associé constamment aux souffrances du Seigneur, avec une conscience permanente que le calvaire est la montagne des saints⁽¹⁰⁾».

Aujourd'hui, à la proclamation de sa canonisation, place Saint-Pierre de Rome, comment ne pas laisser retentir cette prière que le saint aimait tant adresser à son Bien-Aimé Jésus crucifié et ressuscité !

« Reste avec moi, Seigneur, parce qu'il se fait tard et que le jour décline. Toi seul peux refaire mes forces pour ne pas m'arrêter en chemin.

Reste avec moi, Seigneur, parce que j'ai besoin de Toi dans la vie et ses dangers. Je ne demande pas les consolations divines, mais le don de ta présence, oh oui je Te le demande, Seigneur.

Reste avec moi, Seigneur, car c'est Toi seul que je cherche, ton amour, ta grâce, ton cœur, ton esprit ; je T'aime et ne demande d'autre récompense que de T'aimer davantage. T'aimer parfaitement dans l'éternité. Amen ! » (Padre Pio)

*Sanctus Padre Pio
Ora pro nobis !*

Brice C. Ouinsou
Grand Séminaire Saint-Gall - Ouidah

NOTES

(1) Jean-Dominique Dubois : «Padre Pio et l'Amour crucifié», in Revue «Cœur de Jésus», source de l'Amour, n° 431, p. 25.

(2) Idem.

(3) Idem.

(4) Bernardin Cardinal Gantin : «Nous sommes sur la tombe d'un martyr», Homélie prononcée le dimanche 9 mai 1999 à San Giovanni Rotondo pour la béatification de Padre Pio.

(5) Jean-Dominique Dubois, op. cit.

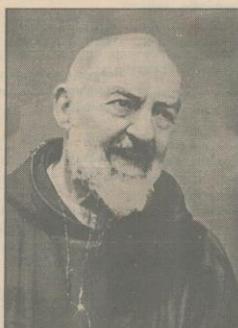
(6) Bernardin Cardinal Gantin, op. cit.

(7) Idem.

(8) J.-D. Dubois, op. cit. p. 27.

(9) Bernardin Cardinal Gantin, op. cit.

(10) Jean-Paul II : «Padre Pio, Image vivante du Christ souffrant et ressuscité», Homélie du 02 mai 1999, place Saint-Pierre de Rome.



SAINTE PIO

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LA MISSION EST ANNONCE DE PARDON

CELUI QUI PARDONNE OUVRE SON CŒUR AUX AUTRES ET DEVIENT APTE À AIMER

(Suite de la première page)

ensanglanté le siècle qui vient tout juste de s'écouler et les conflits qui, malheureusement, continuent à meurtrir le monde de manière presque endémique. Dans le même temps, n's'effacent pas le désir de tant d'hommes et de femmes qui, tout en vivant dans une grande pauvreté spirituelle et matérielle, ressentent une grande soif de Dieu et de son amour miséricordieux. L'invitation du Seigneur à annoncer la Bonne Nouvelle reste toujours valable; elle devient même toujours plus urgente.

3. Dans la Lettre apostolique *Nova millennio ineunte*, j'ai souligné l'importance de la contemplation du visage souffrant et glorieux du Christ. Le cœur du message chrétien est l'annonce du mystère pascal du Christ crucifié et ressuscité. Le visage souffrant du Crucifié «nous conduit ainsi à aborder l'aspect le plus paradoxal de son mystère, qui se révèle à l'heure extrême, l'heure de la Croix» (n. 25). Dans la Croix, Dieu nous a révélé tout son amour. La Croix est la clef qui donne libre accès non à la sagesse de ce monde, la sagesse de ceux qui dominent le monde», mais à «la sagesse du mystère de Dieu, sagesse tenue cachée» (1 Co 2, 6,7).

La Croix, où resplendit déjà le visage glorieux du Ressuscité, nous introduit dans la plénitude de la vie chrétienne et dans la perfection de l'amour car elle révèle la volonté de Dieu de partager avec les hommes sa vie, son amour et sa sainteté. À partir de ce mystère, l'Église, qui se souvient des paroles du Seigneur: «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait» (Mt 5, 48), comprend toujours mieux que sa mission n'aurait pas de sens si elle ne conduisait pas à la plénitude de l'existence chrétienne, c'est-à-dire à la perfection de l'amour et de la sainteté. Dans la contemplation de la Croix, nous apprenons à vivre dans l'humilité et dans le pardon, dans la paix et dans la contemplation. Ce fut l'expérience de saint Paul, qui écrivait aux Ephésiens: «Moi qui suis en prison à cause du Seigneur, je vous encourage à suivre fidèlement l'appel que vous avez reçu de Dieu: ayez beaucoup d'humilité, de douceur et de patience, supportez-vous les uns les autres avec amour: ayez au cœur de garder l'unité dans l'Esprit par le lien de la paix» (Ep 4, 1-3). Et il ajoutait aux Colossiens: «Puisque vous avez été choisis par Dieu, que vous êtes ses fidèles et ses bien-aimés, revêtez votre cœur de tendresse et de bonté, d'humilité, de douceur, de patience. Supportez-vous mutuellement, et pardonnez si vous avez des reproches à vous faire. Agissez comme le Seigneur; il vous a pardonné, faites de même. Par-dessus tout cela, qu'il y ait l'amour: c'est lui qui fait l'unité dans la perfection. Et que, dans vos coeurs, règne la paix du Christ à laquelle vous avez été appelés pour former en lui un seul corps» (Col 3, 12-15).

4. Chers frères et sœurs, le cri de Jésus sur la Croix (cf. Mt 27, 46) ne manifeste pas l'angoisse d'un désespéré,

mais c'est la prière du Fils qui offre sa vie au Père pour le salut de tous. De la Croix, Jésus indique à quelles conditions il est possible d'exercer le pardon. À la haine avec laquelle ses persécuteurs l'avaient cloué sur la Croix, il répond en priant pour eux. Non seulement il leur a pardonné mais il continue à les aimer, à vouloir leur bien et c'est pourquoi il intercède pour eux. Sa mort devient véritablement et réellement une réalisation de l'Amour.

Face au grand mystère de la Croix, nous ne pouvons que nous prosterner en adoration. «Pour rendre à l'homme le visage de son Père, Jésus a dû non seulement assumer le visage de l'homme, mais se charger aussi du «visage» du péché: «Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu l'a pour nous identifié au péché des hommes, afin que, grâce à lui nous soyons identifiés à la justice de Dieu» (2 Co 5, 21)» (*Nova millennio ineunte* n. 25). À partir du pardon absolu du Christ, même pour ses persécuteurs, commence pour tous la nouvelle justice du Royaume de Dieu.

Au cours de la dernière Cène, le Réédempteur avait dit à ses Apôtres: «Je vous donne un commandement nouveau: c'est de vous aimer les uns les autres. Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. Ce qui montrera à tous les hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez, les uns pour les autres» (Jn 13, 34-35).

5. Le Christ ressuscité donne la paix à ses disciples. Fidèle au commandement de son Seigneur, l'Église continue à proclamer sa paix et à la répandre. Par l'évangélisation les croyants aident les hommes à se reconnaître frères et à prendre conscience qu'ils sont tous, en tant que pélerins sur la terre, même si c'est: sur des chemins différents, en marche vers la Patrie commune que Dieu, par des voies que Lui seul connaît, ne cesse de nous montrer. La voie maîtresse de la mission est le dialogue sincère (cf. Ad gentes, n. 7; Nostra etate, n. 2), — un dialogue qui «n'est pas la conséquence d'une stratégie ou d'un intérêt» (Redemptoris missio, n. 56) et qui «n'est pas non plus une fin en soi; c'est plutôt un dialogue qui fait qu'on parle à l'autre avec estime et compréhension; en affirmant les principes auxquels on croit et en annonçant avec amour les vérités les plus profondes de la foi, qui sont la joie, l'espérance et le sens de l'existence. En définitive, le dialogue est la réalisation d'un élan spirituel qui tend à la purification et à la conversion intérieure qui, si elles se font dans la docilité à l'Esprit, seront spirituellement fructueuses» (ibid.).

S'engager dans un dialogue attentif et respectueux est la condition sine qua non d'un témoignage authentique de l'amour salvifique de Dieu. Un tel dialogue est profondément lié à la volonté de pardon, parce que celui qui pardonne ouvre son cœur aux autres et devient capable d'aimer, de comprendre son frère et d'être en harmonie avec lui. D'autre part, la pratique du pardon, à

l'exemple de Jésus défie et ouvre les cœurs, guérit les plaies du péché et de la division, et crée une communion authentique.

6. Par la célébration de la Journée mondiale des Missions, l'occasion est offerte à tous de se mesurer avec les exigences de l'amour infini de Dieu. Amour qui demande la foi; amour qui invite à mettre toute sa confiance en Lui. «Sans la foi, c'est impossible d'être agréable à Dieu; car, pour s'avancer vers Lui, il faut croire qu'il existe et qu'il assure la récompense à ceux qui le cherchent» (He 11, 6).

À l'occasion de cette célébration annuelle, nous sommes invités à prier assidument pour les missions et à collaborer par tous les moyens aux activités que l'Église accomplit dans le monde entier pour construire le Régne de Dieu, «régne sans limite et sans fin: régime de vie et de vérité, régime de grâce et de sainteté, régime de justice, d'amour et de paix» (Préface de la Fête du Christ Roi de l'Univers). C'est avant tout par notre vie que nous sommes appelés à témoigner de notre adhésion totale au Christ et à son Évangile.

Non, on ne doit jamais avoir honte de l'Évangile ni ne jamais avoir peur de se proclamer chrétien en faisant sa propre foi. En revanche, il est nécessaire de continuer à parler, d'élargir les espaces de l'annonce du salut, car Jésus a promis de rester toujours et de toutes façons présent au milieu de ses disciples.

La Journée mondiale des Missions, véritablement et précisément fête de la

mission, nous aide ainsi à mieux découvrir la valeur de notre vocation personnelle et communautaire. Par ailleurs, cela nous incite à venir en aide à nos «frères les plus petits» (cf. Mt 25, 40), par l'intermédiaire des missionnaires répandus à travers le monde. Telle est la tâche des œuvres pontificales missionnaires qui, depuis toujours, sont au service de la mission de l'Église, pour que ne manquent pas aux plus petits ceux qui rompent pour eux le pain de la Parole et qui continuent à leur apporter le don de l'amour inépuisable, jaillissant du Cœur même du Sauveur.

Frères et sœurs, confions à la Très Sainte Vierge Marie, Reine des Missions, cet engagement pour l'annonce de l'Évangile et aussi toute l'activité évangélisatrice de l'Église. Que ce soit elle qui nous accompagne sur notre chemin de découverte, d'annonce et de témoignage de l'amour de Dieu, qui pardonne et qui donne la paix aux hommes!

Avec ces sentiments, à tous les missionnaires, hommes et femmes présents dans le monde, à tous ceux qui les accompagnent par la prière et par l'aide fraternelle, aux communautés chrétiennes d'ancienne et de nouvelle fondation j'envoie de grand cœur la Bénédiction apostolique, en gage de constante protection du Seigneur.

Du Vatican, le 19 mai 2002, en la Solennité de la Pentecôte.

Joannes Paulus II

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les Intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :



Missionnaire : Pour que, forts de leur baptême, les laïcs chrétiens engagent leurs énergies pour être le sel de la terre et la lumière du monde dans le cadre de leurs activités.

JUILLET

Générale : Pour les gouvernements et les responsables de l'économie et des finances du monde, afin qu'ils s'efforcent de trouver des modalités et des conditions qui garantissent à chaque peuple les moyens nécessaires pour vivre dignement.

Missionnaire : Pour tous ceux qui souffrent de maladie en Afrique, victimes du Sida et d'autres graves infirmités, afin qu'ils fassent l'expérience de la consolidation et de l'amour de Dieu, grâce au service des médecins et de ceux qui les assistent avec amour.

JUIN

Générale : Afin que les responsables et les disciples des différentes religions coopèrent à la recherche de la paix mondiale en commençant par la conversion du cœur et par le dialogue fraternel.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PROJET DE CRÉATION D'UNE STATION DE TÉLÉVISION POUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU BÉNIN : **UN SOUCI PARTICULIER DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE**

Par deux lettres en date du 13 juin 2002, les évêques du Bénin, réunis en Conférence épiscopale, ont saisi la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la Communication.

La première est relative à une demande de création d'une station de télévision non commerciale à diffusion conventionnelle et la seconde à l'octroi de nouveaux relais en FM de Radio Immaculée Conception d'Allada.

«...Servir l'homme et les hommes de notre époque et de notre pays par la vérité, la liberté et la recherche du progrès qui ne peuvent pas s'écartier du droit à l'information aussi bien que du droit à la communication qui lui est propédeutique... Tel est l'objectif de l'initiative télévisuelle des évêques qui, par la même occasion souhaitent étendre l'œuvre de formation des mentalités, de conscientisation et de partage de nos valeurs par la Radio Immaculée à d'autres régions du Bénin.

Dans l'attente joyeuse de la concrétisation de ces projets, « La Croix du Bénin » vous invite à prendre connaissance de la demande de la station de télévision et vous demande de porter les deux projets dans vos prières.

LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU BÉNIN (CEB)

Tél. : (229) 30 66 48 / 30 01 45 — Fax : (229) 30 66 48 / 30 07 07
E-mail : cepsicob@usa.net
01 B.P. 491 COTONOU (République du Bénin)

Cotonou, le 13 juin 2002

Objet : Demande de télévision

A Monsieur le Président
De la Haute Autorité de l'Audiovisuel
Et de la Communication (H.A.A.C.)
COTONOU

Monsieur le Président,

Suite à la Décision n° 02-034/HAAC du 23 mai 2002 relative à la procédure d'attribution de fréquences aux promoteurs de télévisions privées, l'Église Catholique, par les Évêques de la Conférence Épiscopale du Bénin, vient vous présenter un projet qui lui tient particulièrement à cœur : la création d'une station de télévision non commerciale à diffusion conventionnelle.

Nous nous avons déjà exprimé notre souhait par une lettre de demande formulée par le Directeur de Radio Immaculée Conception, qui pilote le projet, le 9 avril 2002 - réf. 122/02 AB.

Votre Institution, par la lettre n° 121-02 du 12 avril 2002, nous notifiait, par le Secrétaire Général, la mise en instance de notre requête jusqu'au prochain appel à candidatures.

C'est avec une grande confiance, tout d'abord en Dieu, puis aux hommes responsables de la chose publique, que nous nous lançons dans la réalisation d'une télévision.

La libéralisation de l'espace audiovisuel de 1997 a représenté une étape importante dans l'histoire de notre jeune démocratie, mais aussi le début d'une démarche permettant, sur le front médiatique, l'expression plurielle, le droit à la parole, la libre opinion de chaque citoyen pour la croissance et la participation à la vie du pays.

Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont œuvré pour ce résultat et nous nous faisons le devoir de rappeler la mémoire de notre frère disparu, l'inoubliable Monseigneur Isidore de Souza qui, après le lancement de la radio, aurait voulu voir le jour d'une télévision catholique.

Notre initiative découle de la responsabilité que nous ressentons envers nos frères et l'histoire.

C'est le désir de servir l'homme et les hommes de notre époque et de notre pays, par la vérité, la liberté et la recherche du progrès, qui ne peuvent pas s'écartier du droit à l'information aussi bien que du droit à la communication qui lui est propédeutique.

L'Église Catholique partage avec l'État le souci de l'épanouissement du même homme, dans sa personnelle dignité naturelle et surnaturelle. Comme nous l'avions évoqué à l'occasion de la demande d'octroi de fréquences pour la radio, nos actions ne s'épuisent pas dans l'annonce directe de la parole ou des activités proprement

religieuses. Elles s'étendent aussi au secteur social (école, éducation, santé, promotion humaine, etc.). Or, les mass media constituent aujourd'hui un moyen et un support de vulgarisation dans ces différents domaines. C'est pourquoi les Évêques du Bénin ont conçu le projet de mettre ces moyens au service de leur volonté de moralisation de la vie publique, qui ne cible pas un public uniquement catholique, mais qui s'élargit à tout homme de bonne volonté, en englobant tout homme et tout l'homme.

C'est un effort qui vise à susciter la réflexion sur le mystère du monde et en particulier de l'homme pour donner expression à la dimension transcendante de la vie humaine et, au cœur de notre culture, à l'approche du plus grand des mystères: celui de Dieu.

Notre respect pour les autres sera exprimé et promu dans notre message télévisé, et encadré dans la tentative de donner à toute communauté une réponse au problème de la vie humaine.

Dans ce contexte, il est possible de comprendre l'importance du droit fondamental à la **liberté de religion**, à la **liberté de conscience** et d'**expression** comme pilastres essentiels de la structure des droits de l'homme et fondement de toute société réellement libre.

Nous comptons sur la collaboration de l'État à l'exercice de ces droits inaliénables en vertu de sa souveraineté et de son droit particulier qui légitime l'exploitation, sur l'étendue de son territoire, d'espace audiovisuel par radiofréquences au-dessus de tout profil organisationnel et conventionnel d'organismes internationaux comme l'UIT.

Ce dernier, d'ailleurs, d'après son Statut, a le but d'améliorer et de rendre plus rationnel l'utilisation des télécommunications de tout genre, et se propose au service de la promotion des moyens techniques et de l'exploitation des moyens audiovisuels surtout en faveur des pays en voie de développement. L'attribution des fréquences et leur enregistrement, *a posteriori* ne doit jamais constituer un obstacle à la naissance, voire l'essor d'un instrument de communication dans un pays donné.

Le comité *ad hoc* (IFRB) au sein de l'UIT effectue l'inscription ponctuelle des attributions de fréquences dans les différents pays, la *mise à jour* du registre international des fréquences et en donne une reconnaissance internationale.

L'activité médiatique nationale doit, bien sûr, s'harmoniser dans un contexte plus ample de coopération avec les pays voisins, mais ne peut pas être **contrainte**; le Togo, par exemple, dispose pour la seule ville de Lomé déjà, de quatre stations de télévision.

Notre projet se réalisera progressivement à partir d'un siège et centre d'émission à Allada qui profitera de la présence d'infrastructures logistiques et techniques déjà sur place et modulables, auprès de «RADIO IMMACULÉE CONCEPTION» et bénéficiera de l'expertise dans l'animation, l'entretien et la maintenance du personnel y résidant, qui se constitue des religieux de la Congrégation des Franciscains de l'Immaculée.

Toutes les personnes ressources de nos diocèses et les experts dans les différents secteurs d'activité humaine (Santé, Droit, Famille, Economie, Agriculture, Arts, etc.) se rendront disponibles pour une participation active et fructueuse à la bonne marche de la station et à la réussite de sa programmation.

Depuis le **début**, nous ciblons déjà toute la ville de Cotonou qui disposera d'un propre émetteur et système d'antennes recevant un signal en faisceaux hertziens acheminés depuis Allada.

L'importance démographique, économique, sociale et politique de Cotonou légitime les investissements en ressources humaines et financières qu'une télévision demande. Si nous disposons d'un rayonnement couvrant tout simplement Allada, nos efforts seront évidemment par trop circonscrits.

Une grille diversifiée offrira à chacun une occasion privilégiée de grandir en humanité et en divinité par la culture et l'éducation permanente, la spiritualité, l'information, l'animation locale et la détente.

Une attention toute particulière sera accordée à la production sur place qui, avec le temps, pourra constituer une occasion privilégiée de vulgarisation de notre culture et de nos valeurs, même à l'étranger, par un échange de programmes et réalisations avec d'autres chaînes de télévisions.

Avec toute la communauté catholique du Bénin, nous espérons la mise en œuvre d'un tel projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très respectueux.



N. ASSOCBA
Archevêque de Cotonou
Président de la C.E.B.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2002...

(Suite de la page 7)

gère par le truchement des accords de coopération ou de jumelage avec des communes des pays surtout au Nord.

Malgré ces atouts indéniables de la décentralisation, ces espoirs n'annihilent pas des inquiétudes qui peuvent résulter de la pratique même de la décentralisation.

La première inquiétude a trait aux ressources de la commune. L'on croit qu'avec la décentralisation, le budget actuel des sous-préfectures et circonscriptions urbaines, c'est-à-dire les futures communes, verront leur budget quadrupler. Comment cette performance peut-elle être réalisée ? On compte tout bonnement sur les taxes et impôts. Tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'il y a de nombreux droits fiscaux qui ne sont pas recouvrés. Il s'agit des taxes sur la pollution, le tabac, les droits marchands, etc. sans oublier des impôts sur le revenu, le titre foncier, le foncier bâti; le loyer et que sais-je ?

Voilà des obligations qui n'étaient pas dans les habitudes de la population et qui lui seront imposées avec l'avènement de la décentralisation. Sur ce point, on ne met pas assez l'accent lors des sensibilisations.

Y aura-t-il augmentation de taxe ou d'impôt ? On n'en dit rien. Le problème se posera surtout dans les campagnes où le niveau de vie de la population n'est pas au seuil de l'acceptable.

Il peut y avoir donc de risque de réticence de la part de la population. On a des craintes que l'incivisme ne se déve-

loppe. Et à ce sujet, on a encore des souvenirs des années 1968, 1969, où un président de ce pays a été contraint à la sortie pour avoir osé instaurer des mesures considérées par lui comme salvatrices à notre économie.

On espère dès lors que la décentralisation ne sera pas une occasion virtuelle de conflit global qui compromettreait le processus démocratique.

Il faut également craindre que notre enthousiasme patriotique ne soit englué dans la routine.

Les organes de gestion ne doivent pas être pris de court par le temps. Cela rendra difficile la synchronie entre le degré de maturité du peuple et les exigences d'une société démocratique moderne.

Il faut craindre la pire de la corruption qui pourrait étoiler l'édifice.

En effet, devant les tentatives d'enrichissement illicite, les nouveaux responsables qui auront à charge les prochaines communes ne peuvent-ils pas tomber dans l'arrogance corruptrice ? Voilà donc autant de questions qui montrent peut-être que l'avènement de la décentralisation pose certaines inquiétudes.

Dire que le Bénin est prêt pour la décentralisation à l'étape actuelle apparaît comme une affirmation osée et préemptoire. Car d'un côté, le processus de décentralisation est une opération aussi complexe qu'il faille maîtriser tous les degrés d'appréciation avant de se prononcer. Il faut donc attendre deux ans au moins, si les municipales sont effectives, pour voir si la décentralisation va répondre aux attentes des populations.

Le Bénin est prêt pour la décentralisation à l'étape actuelle apparaît comme une affirmation osée et préemptoire. Car d'un côté, le processus de décentralisation est une opération aussi complexe qu'il faille maîtriser tous les degrés d'appréciation avant de se prononcer. Il faut donc attendre deux ans au moins, si les municipales sont effectives, pour voir si la décentralisation va répondre aux attentes des populations.

L'opinion de Roger Gbagnonvi sur LA DÉCENTRALISATION EN VUE

« La Croix du Bénin » : Le Bénin s'apprête à expérimenter pour la première fois dans l'histoire du processus démocratique, l'expérience du pouvoir décentralisé. À cinq mois, cela semble un peu comme du plongeon dans l'impassé. À ce propos quels sont vos espoirs et inquiétudes par rapport aux élections municipales ?

M. Roger Gbagnonvi : La décentralisation, à mon avis, est tout le contraire d'une impasse ; c'est une chance historique que les Béninois doivent saisir pour redonner un sens au renouveau démocratique dont chacun voit qu'elle bat de l'aile. De toute façon, la démocratie ne s'exprime véritablement que dans le cadre d'un Etat véritablement décentralisé.

Il est donc urgent que les Béninois ne se laissent pas piéger, ne se laissent pas voler la décentralisation. Tout est gal-



M. Roger Gbagnonvi

vaudé en ce moment dans notre pays, et s'agissant de la décentralisation, l'on voit déjà les politiciens s'activer. À quelle fin ?

Voudraient-ils transposer sur le plan local la clientélique qu'ils ont installée sur le plan national ? Il faut les empêcher.

Pour éviter que notre décentralisation ne soit transformée en marché de dupes comme beaucoup de nos entreprises politiques (décolonisation, indépendance, révolution, renouveau démocratique, etc.) les Béninois doivent poser à tous les candidats aux élections municipales trois questions :

1 — Es-tu intégré et veux-tu le rester ?

2 — Quel usage prévois-tu de faire de nos impôts ?

3 — Quel est ton plan de développement de notre Commune, notamment en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures routières ?

Joseph Tossavi
président de la mission de décentralisation



M. Joseph Tossavi

« La Croix du Bénin » : Le Bénin s'apprête à expérimenter pour la première fois dans l'histoire du processus démocratique, l'expérience du pouvoir décentralisé. A cinq mois, cela semble un peu comme du plongeon dans l'impassé. À ce propos quels sont vos espoirs et inquiétudes par rapport aux élections municipales ?

M. Joseph Tossavi : Il y a un peu plus de dix ans

que le Bénin, notre pays, s'est résolument engagé dans la voie de la démocratie.

Toutes les filles et tous les fils de la République du Bénin n'ont mené aucun effort pour sauvegarder et renforcer les acquis de cette démocratie.

À l'occasion de chaque échéance électorale, tous les Partis politiques ont sollicité depuis 1991, et à plusieurs reprises, le suffrage des électeurs en vue de l'élection des honorables membres de la représentation nationale et du président de la République.

Ces sollicitations répétées des citoyens, dans le cadre de l'accomplissement de leur devoir civique, sont diversement appréciées par eux car, semble-t-il, de toutes les échéances électorales qui ont eu cours dans notre pays depuis l'ère du Renouveau Démocratique, ils ne tirent véritablement pas d'avantages durables et appréciables pour leur mieux-être individuel et collectif.

La décentralisation, mise en chantier depuis 1991, vient combler ses attentes et espérances. Aussi, est-il nécessaire voire indispensable de mettre un accent particulier sur toutes les actions qui ont été menées jusque-là.

En effet, pour garantir le succès du processus de décentralisation qui puisse réellement constituer un gage sûr du développement local durable, il a fallu inévitablement s'atteler à certaines tâches importantes et déterminantes dans le souci de baliser le terrain avant l'installation des communes et des élus locaux.

C'est pourquoi, depuis 1997, des structures administratives telles que la direction générale de l'administration territoriale, la maison des collectivités locales et la mission de décentralisation ont travaillé sans désemparer et leurs actions ont permis aujourd'hui :

— de rendre disponibles des décrets d'application des lois de décentralisation dont certains ont été déjà examinés et adoptés par le Conseil des ministres;

— de préparer à travers diverses études réalisées par des consultants nationaux et/ou étrangers les outils et ins-

truments de mobilisation et de gestion transparente des ressources financières des futures communes;

— d'évaluer le patrimoine de l'Etat afin d'aboutir en temps opportun à sa répartition entre l'Etat et les communes;

— de procéder sur l'ensemble du territoire national et ce jusqu'au niveau des villages et quartiers de ville à la vulgarisation des textes de lois de la décentralisation;

— de disposer d'un plan de formation appuyé d'une valise pédagogique à l'intention des élus locaux et des personnels communaux;

— d'établir la balance d'entrée des communes et l'actuelle carte de la coopération décentralisée.

Il va falloir se persuader par ailleurs que la bonne gouvernance locale est un levier au développement local et à l'essor économique national.

C'est fort de cette inébranlable conviction que la mission de décentralisation, à travers sa stratégie de communication et de vulgarisation des lois de décentralisation, s'est engagée à préparer les populations à une bonne et juste appropriation de la quintessence de l'arsenal juridique qui fonde aujourd'hui la réforme de l'administration territoriale au Bénin.

Cette longue gestation de ladite réforme qui connaît sa consécration lors des élections locales prévues pour le 1^{er} décembre 2002, doit permettre à chacun d'être moins pessimiste et de s'impliquer dès lors comme acteur véritable de la nouvelle dynamique.

Au regard des nombreuses tâches réalisées par les structures chargées de la mise en œuvre de la réforme dont la mission de décentralisation en particulier, en vue de faciliter une gestion efficiente et transparente des affaires locales, il est permis de se nourrir de beaucoup d'espoir et de ne laisser aucune place aux appréhensions des lendemains des élections locales.

À la mission de décentralisation, nous pensons que les Béninois et les Béninoises feront encore une fois preuve de leur génie créateur pour relever ce défi. En toute responsabilité et avec sérénité, ils accompliront leur devoir civique le 1^{er} décembre 2002 pour doter nos collectivités territoriales décentralisées des organes délibérants composés de femmes et d'hommes intégrés et capables de réaliser de grandes œuvres au profit de leurs électeurs.

Propos recueillis par
Alain Sesson et Guy Dosso-Yovo

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LES BÉNINOIS CONTRAINTS À PAYER LE CARBURANT PLUS CHER

En intervalle de six mois, le gouvernement béninois a soumis les populations à deux variations des prix des produits pétroliers. En effet, mercredi 26 juin dernier, le gouvernement, en conseil hebdomadaire des ministres, a une fois encore pris la décision de revoir les prix des produits pétroliers et cette fois-ci à la hausse. S'il est vrai que cela répond, semble-t-il, à en croire le ministre du commerce, au nouveau mécanisme de fixation des prix, il faut reconnaître que cela frise un peu la pagaille pour le commun des consommateurs.

Ci-après la décision ayant conduit à une coupée amère de l'augmentation des prix des produits pétroliers.

(...) Sur rapport conjoint du ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi et du ministre des finances et de l'économie, le conseil a pris connaissance de l'évolution des cours mondiaux des produits pétroliers et du dollar durant le trimestre de mars, avril et mai 2002. De ce rapport, il ressort que par

rappart aux prix actuellement en vigueur, les valeurs FOB, c'est-à-dire à l'embarquement, desdits produits ont sensiblement varié à la hausse, dans les proportions suivantes — super : 35,51% — essence : 36,72% — pétrole : 16,93% — gasoil : 12,69%.

Conformément au mécanisme d'ajustement trimestriel des prix des produits pétroliers, ces niveaux de variation sont supérieurs à celui de 4% de déclenchement de l'ajustement des prix au consommateur desdits produits.

Le Conseil des ministres a décidé de ne répercuter qu'en partie ces hausses et a fixé les prix au consommateur des produits pétroliers comme suit pour compter du vendredi 28 juin 2002 à 00 heure :

- super : 350F/l, soit 18,64% de hausse;
- essence : 325F/l, soit 20,37% de hausse;
- pétrole : 200F/l, soit 14,29% de hausse;
- gasoil : 270F/l, soit 8% de hausse;
- mélange à deux temps : 365F/l, soit 15,87% de hausse;

— GPL (gaz domestique) : 250F/kg (sans changement) soit 1.500F la bouteille de 6 kg et 3125 F celle de 12,5 kg.

Par ailleurs, le Conseil a noté que les prix pratiqués pour le pétrole lampant et le gasoil dans la plupart des localités ne disposent pas de stations-service sont largement supérieurs à ceux officiels. Ainsi, les populations rurales achètent ces produits à des prix parfois prohibitifs. Pour

remédier à cette situation, le conseil a instruit le ministre de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi à étudier en liaison avec les responsables des sociétés pétrolières, les modalités de décentralisation du circuit de distribution du pétrole lampant et du gasoil en vue de réduire l'écart entre les prix au consommateur final des zones rurales et ceux pratiqués dans les stations-service.

ÉVOLUTION DU PRIX DES PRODUITS PÉTROLIER (EN F CFA/LITRE) DE FÉVRIER 2000 À JUIN 2002

Produits périodes	Super	Essence	Pétrole	Gasoil	Mélange
Février 2000	275	260	130	220	305
Juin 2000	365	350	230	295	390
Octobre 2001	350	325	210	285	365
Janvier 2002	320	295	190	275	340
Mars 2002	295	270	175	250	315
Juin 2002	350	325	200	270	365

LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE AU BÉNIN...

(Suite de la première page)

Que c'est beau de vouloir assainir l'économie, et à tortioir la mentalité béninoise avec ces intentions que devrait traduire dans le concret la cellule de la moralisation de la vie publique! Mais depuis plus de cinq ans, quel bilan peut-on tirer par rapport à la cellule de la moralisation de la vie publique dans la mission à elle dévolue qui se résume de fait en la lutte contre la corruption et tout fait contraire à l'éthique ?

À vrai dire, il sera difficile de sortir un bilan positif. Seulement certains éléments existants et sans embûches de tout le monde permettent d'en juger. L'efficacité de la cellule de la moralisation de la vie publique dans la lutte contre la corruption et tout fait contraire à l'éthique ?

D'abord la création de la cellule de la moralisation en 1996 et sa survie jusqu'à ce jour, en soi, est une bonne chose. D'ailleurs, les Béninois se rappellent certainement ses tentatives affichant théoriquement la volonté de lutter contre la corruption. Au nombre de ces démarches figurent la lutte contre l'utilisation abusive des véhicules de fonction, la lutte contre les faux détachements de véhicules et de marchandises, lutte pour l'utilisation judicieuse des ressources, l'organisation de quelques forums et séminaires (par diens obligeant peut-être) pour sembler-t-il impliquer la société civile au combat de la moralisation de la vie publique, quelques émissions ou séances de sensibilisation. Il est vrai que certaines de ces activités de la cellule de la moralisation de la vie publique ont permis de mettre la main sur certains tenants et aboutissants d'abus des biens publics. Mais hélas !... des menus freins. D'ailleurs le «génie» des Béninois indélicats experts en malversations de toute sorte, ont tout fait de contourner la quasi totalité des embûches devant les empêcher de réaliser leur forfait. Conséquence : la cellule de moralisation de la vie publique s'est étouffée au bout de quelques mois seulement. La preuve, il n'est plus un secret pour

personne aujourd'hui que les menaces et autres inventices de la cellule de la moralisation pour lutter contre l'usage abusif des véhicules administratifs ont accouché d'une toute petite souris. Et l'on peut affirmer de nos jours, sans risque de se tromper de la situation s'est aggravée. L'anarchie totale s'est installée dans certains ministères où les véhicules administratifs sont transformés les week-ends en véhicules pour des besoins tout à fait personnel de transport. Passent les ministres et autres bénéficiaires de véhicules de fonction, chefs services et autres cadres ainsi que leurs épouses et leurs progénitures au grand dam de la misère du peuple béninois. Pendant ce temps, la pagaille règne au niveau de la quasi totalité des ministères avec rapport à l'achat des fournitures et matériels de bureau. Sinon comment comprendre par exemple que dans un ministère de la place l'on veuille acheter le pain de sainson palmida à 135 F CFA alors qu'il est à moins de 100 F sur le marché ? Comment comprendre que dans un autre ministère ce même produit soit acheté à près de 200 F CFA ? Surfaceurs et factures fictives seraient de pratique courante. Comment comprendre l'éclatement et la gestion fénébreuse de l'affaire SONACOP ? Une affaire dans laquelle serait impliquée le richissime homme d'affaires très proche du chef de l'Etat (sic). Une affaire dans laquelle l'argent de la SONACOP aurait servi à «s'acheter» la SONACOP. Comment comprendre que le président de la République éclame l'inconscience de l'homme d'affaires accusé alors que l'affaire est encore pendante devant la juridiction ? Epousant toutefois n'est-ce pas ? Il faut vraiment le faire. Et pourtant la cellule de la moralisation de la vie publique existe et veillerait à l'assainissement des finances publiques. Quel drôle de mission d'assainissement des finances publiques pour la cellule de la moralisation qui l'air de brasser beaucoup d'air, de donner beaucoup de la voix alors que paisiblement la caravane passe.

Et il semble, osons le dire, que la mission de la moralisation de la vie publique fait du sur place près de quatre ans déjà... On en était là quand on invente une

nouvelle trouvaille. Ainsi, courant 2000 : création et installation de la commission nationale des marchés publics pilotée par la cellule de la moralisation. Et pour cause : l'attribution des marchés publics constituerait l'arc de triomphe de la mafia nationale de la corruption à grande échelle. Elle a pour mission non seulement l'attribution des marchés publics, mais aussi leur suivi. Comme il fallait s'y attendre, la commission a décidé, sans tarder, d'effectuer des visites inopinées sur les chantiers.

Belle initiative ! Seulement, les visites inopinées ont révélé des difficultés souvent balayées du revers de la main par les entrepreneurs. Les recommandations formulées à l'issue de ces visites sont généralement sans suite. Mais pouvait-il en être autrement ? La réponse évidemment est non. Non parce que les passations de marchés publics sont des affaires de très, très, très... gros sous. Et dans ces affaires, tout le monde se tient, car le fromage est épais et succulent. À tous les niveaux de la chaîne de passation des marchés, on aurait les mains sales ; plus les tentations sont grandes et les rivalités aussi bien que les chutes sont nombreuses et fréquentes. Dans ces conditions, on imagine assez aisément que les actions de la cellule de la moralisation de la vie publique autour des passations de marchés ne soient simplement qu'une tempête dans un verre d'eau. C'est bien dommage ! Mais c'est cela la triste réalité. Sinon comment comprendre qu'au rez et à la barbe de la cellule de la moralisation de la vie publique, le marché de station de câble sous-marin, sis non loin de l'hôtel Marina, un projet de près d'un milliard, ait été passé de gré à gré par l'OPT ?

Curieusement, c'est après l'exécution du marché que la cellule de la moralisation se résout au plaisir de demander des comptes tout en marquant un satisfecit par rapport à la réalisation du projet qui devrait être inauguré en juillet prochain. Médecin après la mort dirait-on ?

Dans ces conditions, il est indécent de vouloir jeter le discrédit sur une corpora-

tion, en l'occurrence les magistrats : non point que ce corps qui a perdu beaucoup de sa noblesse ne compte pas de nombreuses bêtises galantes, (hélas !) mais quel secteur est aujourd'hui épargné ? Le mal est absolument général. Même si tous ne risquent pas d'être dénoncés ou épinglez, tous sont atteints, et le corps politique semble être le plus gangrené et on y fait apparemment fortune en un tour de main. De nos jours, que représente le serment d'Hippocrate pour de nombreux médecins ? Non seulement les charlatans mais aussi et surtout les «gourous» vendent le salut à tous les coins de rue. Des agents des services fiscaux et de sécurité (sic) vous rangonnent à qui mieux mieux et joyeusement... Les seuls qui offrent gratuitement quelque chose, tout en ramassant la mise au passage, ce sont les brûteurs et les pollueurs : ils sément les nuits sans sommeil et la mort sans la moindre émotion...

Le seul mot d'ordre qui encore valable est : «enrichissez-vous... de façon effrénée, et l'impuissance vous est garantie !!!

«Ce n'est pas parce que la moralisation de la vie publique est complexe et nécessite du courage et une certaine volonté politique qu'il faut y renoncer» déclarait Monseigneur Isidore de Souza d'heureuse mémoire. C'est donc clair qu'il est hors de question de baisser les bras face à la corruption endémique qui gangrène l'économie béninoise. La cellule de la moralisation a certainement de la bonne volonté. Mais les obstacles internes et externes ne sont pas de nature à lui rendre la tâche facile et le contraire aurait été étonnant. A vrai dire, la moralisation devrait commencer par se réaliser en chacun de nous. Oui, chacun de nous doit opérer une reconversion de mentalité basée sur la vraie culture de l'amour et le respect du bien public. À commencer par les décideurs de ce pays qui, de part leurs agissements, se comportent comme celui qui, à la fois aime quelque chose et son contraire. Le salut de la moralisation de la vie publique est à ce prix pourtant !

Alain Sessou